

**Rapport du Président****Proposition de don****République démocratique de Sao Tomé-et-Principe****Transition vers des systèmes alimentaires durables et nutritifs (SIAS)**

Numéro du projet: 2000004947

Cote du document: EB 2025/LOT/P.16/Rev.1

Date: 5 décembre 2025

Distribution: Publique

Original: Français

**POUR: APPROBATION****Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 54.**Questions techniques:****Bernard Hien**

Directeur régional

Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Département des opérations de pays

courriel: b.hien@ifad.org

**Rachel Senn**

Directrice de pays

Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Département des opérations de pays

courriel: r.senn@ifad.org

## Table des matières

<b>Carte de la zone du projet</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé du financement</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexte</b>	<b>1</b>
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
<b>II. Description du projet</b>	<b>2</b>
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
<b>III. Gestion des risques</b>	<b>9</b>
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	10
<b>IV. Exécution</b>	<b>10</b>
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
<b>V. Instruments et pouvoirs juridiques</b>	<b>13</b>
<b>VI. Recommandation</b>	<b>13</b>

## Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

---

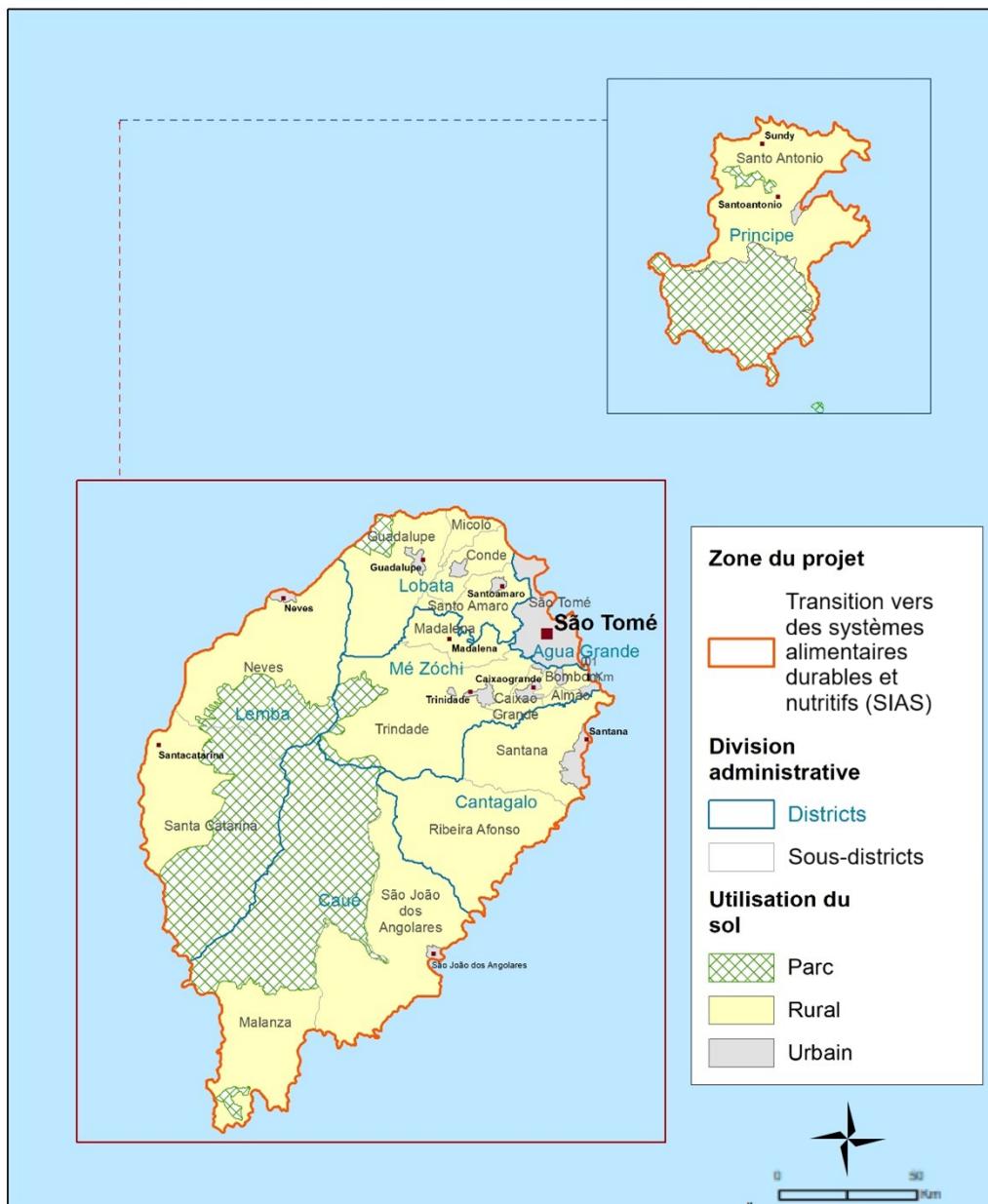
### Équipe d'exécution du projet

---

Directeur régional:	Bernard Hien
Directrice de pays:	Rachel Senn
Responsable technique:	Mathilde Iweins
Responsable des finances:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Paxina Chileshe
Juriste:	Mounia Benarbia

---

## Carte de la zone du projet



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

FIDA Carte établie par le FIDA | 12/06/2025

## Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	FIDA
<b>Bénéficiaire:</b>	République démocratique de Sao Tomé-et-Principe
<b>Organisme d'exécution:</b>	Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural (MAPDR)
<b>Coût total du projet:</b>	15,068 millions d'EUR (équivalent à environ 17,139 millions d'USD) <sup>1</sup>
<b>Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:</b>	4,661 millions d'EUR, dont 0,5 million d'EUR en préfinancement (soit l'équivalent de 5,3 millions d'USD, dont 0,568 million d'USD en préfinancement)
<b>Cofinanceurs :</b>	Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Fonds pour l'adaptation
<b>Montant du cofinancement:</b>	1,627 million d'EUR (équivalent à environ 1,851 million d'USD) du FEM 2,319 millions d'EUR (équivalent à environ 2,638 millions d'USD) du Fonds pour l'adaptation
<b>Conditions du cofinancement:</b>	Dons
<b>Contribution du bénéficiaire:</b>	1,826 million d'EUR (équivalent à environ 2,076 millions d'USD)
<b>Contribution des ménages bénéficiaires:</b>	0,151 million d'EUR (équivalent à environ 0,171 million d'USD)
<b>Déficit de financement:</b>	4,484 millions d'EUR (équivalent à environ 5,101 millions d'USD)
<b>Montant du financement climatique apporté par le FIDA:</b>	1,19 million d'EUR, dont 0,703 million d'EUR sous forme de complément de financement pour le climat (équivalent à environ 1,354 million d'USD dont 0,8 million d'USD sous forme de complément de financement pour le climat)
<b>Institution coopérante:</b>	FIDA

---

<sup>1</sup> Au taux de change du Fonds monétaire international en avril 2025, date d'approbation de la note conceptuelle (1 EUR = 1,137 USD).

## I. Contexte

### A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

#### Contexte national

1. Petit État insulaire en développement (PEID), la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe s'étend sur 1 001 km<sup>2</sup>, dont plus d'un tiers est classé comme parc naturel ou réserve mondiale de biosphère. Le recensement en 2024 a estimé la population totale à 210 000 habitants, dont une majorité de jeunes de moins de 25 ans. Sao Tomé-et-Principe fait face à une fragilité économique – sachant que le pays, tributaire de l'importation et de l'aide internationale, est vulnérable aux chocs externes et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement –, une fragilité environnementale et climatique affectant la biodiversité et l'accès aux ressources productives ; une fragilité structurelle et institutionnelle limitant les capacités de l'État à répondre efficacement aux besoins de la population.
2. L'agriculture est fonction d'écosystèmes très variés, où les sols sont fertiles, mais fragiles. La conversion à l'agriculture biologique<sup>2</sup> a été entreprise depuis 2000 par le Gouvernement avec l'appui du FIDA, pour les filières de rente. Actuellement, le gouvernement ambitionne de rendre le pays « 100 % biologique ».
3. Les institutions agricoles souffrent de contraintes budgétaires, et pâtissent du manque de ressources humaines et de partenariats scientifiques externes. Si les coopératives d'exportation sont devenues autonomes, les organisations de producteurs tournées vers le marché alimentaire interne peinent à émerger et à prendre part aux dialogues politiques.

#### Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

4. Le projet a été validé comme:
  - incluant un financement climatique;
  - tenant compte des enjeux nutritionnels;
  - axé sur les jeunes;
  - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
5. Alors que les écosystèmes sont très variés et riches en biodiversité, les changements climatiques affectent les systèmes de production. Néanmoins, les parcs naturels et les systèmes agroforestiers contribuent à la préservation de la biodiversité et de l'érosion, et les initiatives de restauration des forêts et des paysages rencontrent une adhésion croissante chez les populations rurales.
6. La situation nutritionnelle et alimentaire présente des défis liés à l'insularité du pays et à sa petite taille, qui restreignent la production locale de produits alimentaires. Cet état de fait s'ajoutant au manque de connaissance en nutrition, les habitudes évoluent vers une consommation accrue d'aliments transformés. L'anémie touche 42,9% des femmes (15-49 ans) et 52,9% des enfants, et plus de 5% de la population est en surpoids.
7. Les jeunes sont peu attirés par l'agriculture, surtout depuis l'ouverture en 2022 de facilités d'émigration vers le Portugal, qui a donné lieu à un fort exode. Selon le

---

<sup>2</sup> La production biologique désigne les systèmes agricoles qui privilégient l'équilibre écologique, le recyclage des ressources et la conservation de la biodiversité.

Conseil national de la jeunesse, 68% des jeunes envisageraient de quitter le pays pour améliorer leurs perspectives<sup>3</sup>.

8. La fragilité institutionnelle et structurelle du pays, exacerbée par l'émigration des fonctionnaires et des jeunes qualifiés, demande un investissement soutenu en matière de renforcement des capacités locales pour pérenniser les acquis et renforcer la résilience des acteurs.

#### **Justification de l'intervention du FIDA**

9. Pour atteindre ses objectifs de croissance et réduire sa dépendance alimentaire, le gouvernement mise sur le projet de transition vers des systèmes alimentaires durables et nutritifs (SIAS), qui vise à accroître la productivité agricole de manière durable, malgré les contraintes liées au climat et à la terre. Ce projet soutient l'accès aux ressources (terre, eau), la structuration des organisations paysannes, l'attractivité des métiers agricoles pour les jeunes et les femmes, ainsi que l'éducation nutritionnelle. À Sao Tomé-et-Principe, le FIDA joue un rôle clé en accompagnant les exploitations familiales rurales vers une agriculture résiliente et durable, grâce à son expertise en agroécologie, en inclusion sociale, en conservation des ressources naturelles et en création d'opportunités économiques, notamment pour les jeunes, expertise qui fait de lui un partenaire stratégique dans les dialogues politiques sectoriels.

#### **B. Enseignements à retenir**

10. Les interventions du FIDA à Sao Tomé-et-Principe ont évolué suivant le contexte socio-économique du pays; l'exécution du Projet d'appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition (COMPRAN) a générée les leçons suivantes:
  - Accroître la production alimentaire nécessite des pratiques agricoles durables, adaptées aux risques climatiques et environnementaux.
  - L'agriculture doit devenir un secteur attractif grâce à des approches innovantes et à un soutien structuré à l'installation des jeunes.
  - Face à la faiblesse des institutions publiques, les organisations de producteurs doivent jouer un rôle central dans la fourniture de services agricoles.
  - Un changement de mentalité est nécessaire pour soutenir l'engagement des producteurs et des jeunes et limiter l'émigration. Des outils de visionnage encouragent l'autonomisation la planification familiale concertée et les dynamiques communautaires positives.
  - Les coûts opérationnels sont plus élevés dans les PEID compte tenu de l'insularité et de la forte dépendance à l'importation.

## **II. Description du projet**

### **A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles**

11. Le but du projet est d'impulser une transformation inclusive et durable des zones rurales, porteuse d'opportunités de croissance économique. Son objectif de développement est de permettre aux ménages pauvres, aux femmes et aux jeunes d'accéder à des systèmes alimentaires durables et résilients et à des emplois et conditions de vie décents et pérennes et de bénéficier d'un environnement sectoriel rénové, stimulant et créateur d'opportunités.

---

<sup>3</sup> <https://blogs.worldbank.org/en/peoplemove/falling-short--rethinking-migration-in-sao-tome-and-principe>.

12. Le projet, qui couvre tout le pays, touchera 69 localités ayant des caractéristiques géographiques diverses, réparties dans cinq districts à São Tomé et huit dans la Région autonome de Principe.
13. La stratégie de ciblage géographique du projet repose sur une approche combinant quatre critères: i) la propension aux cultures alimentaires et le potentiel d'accroissement de la productivité; ii) le degré d'exposition aux risques climatiques et environnementaux; iii) les niveaux de pauvreté; iv) les possibilités de complémentarité et de synergie avec les interventions d'autres acteurs.
14. Le projet touchera environ 5 500 ménages (soit 22 000 personnes) dont 6 050 bénéficiaires directs, 30% de jeunes, 40% de femmes et 2% de personnes en situation de handicap. Il visera: i) les petits agriculteurs faisant face à des chocs économiques ou climatiques et à un accès limité au foncier, à l'eau, aux marchés et aux services essentiels; ii) les ménages les plus pauvres ou vulnérables, exposés à des risques d'exclusion économique ou sociale; iii) les jeunes sans emploi ou sous-employés.

## **B. Composantes, résultats et activités**

15. Le projet comprendra les composantes suivantes:

**Composante 1:** agriculture familiale locale mieux organisée, inclusive, résiliente et durable, productrice d'aliments diversifiés, sains et nutritifs pour une consommation locale. Au moins 3 700 ménages bénéficieront d'une agriculture familiale améliorée par le renforcement du potentiel productif des terres, l'accroissement de la production et la productivité agricoles, la structuration des organisations de producteurs pour améliorer l'offre sur le marché national de produits alimentaires frais, diversifiés, sains et de bonne qualité, et l'éducation nutritionnelle.

**Composante 2:** cadre stimulant créateur d'opportunités inclusives dans l'agriculture durable et l'économie rurale mis en place. La transition vers une agriculture plus durable et nutritive sera soutenue par les résultats suivants: i) plus de 1 290 jeunes intégrés au monde rural au travers d'opportunités économiques dans le secteur agricole et les domaines connexes, ii) au moins cinq institutions publiques et associatives des partenaires clés du projet, dont les organisations de producteurs, aux capacités renforcées; iii) des politiques publiques sectorielles propices et une gouvernance inclusive du secteur rural.

**Composante 3:** coordination et gestion, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

## **C. Théorie du changement**

16. **SI** l'agriculture familiale locale est mieux organisée, plus inclusive, résiliente et durable, et produit des quantités plus importantes d'aliments diversifiés, sains et nutritifs dans un cadre stimulant qui crée des opportunités économiques inclusives dans l'agriculture durable et l'économie rurale,
17. **ALORS**, la sécurité alimentaire et nutritionnelle sera améliorée, les conditions de vie des ménages producteurs seront améliorées et les services écosystémiques et la biodiversité seront ainsi préservés,
18. **CAR** les ménages pauvres, les femmes et les jeunes pourront accéder à des systèmes alimentaires durables, à des emplois et à des conditions de vie décentes et durables, et bénéficier d'un environnement sectoriel renouvelé, stimulant, créateur d'opportunités, favorisant une transformation inclusive et durable des zones rurales, porteuse de croissance économique.

## **D. Alignement, appropriation et partenariats**

19. Le projet SIAS s'inscrit dans la vision 2030 de Sao Tomé-et-Principe sur la croissance économique, en appuyant la diversification de la production, la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'emplois. Il soutient également la vision d'une transition vers une agriculture biologique d'ici 2030, et est conforme à la Stratégie d'action du FIDA pour les PEID (2022-2027), qui promeut des systèmes alimentaires durables et inclusifs, l'emploi non agricole en zone rurale, et le renforcement de la résilience face aux changements climatiques.
20. SIAS est également conforme à la note de stratégie de pays (2025-2026), et répond aux priorités du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027) en soutenant la création d'emplois verts décents.
21. La réussite du projet repose sur tout un ensemble de partenariats stratégiques nationaux et internationaux, notamment avec: pour les investissements agricoles, le Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural (MAPDR), dont relèvent entre autres le Centre de recherche agricole et technique et la Base d'expérimentation sur les cultures alimentaires; pour la recherche, l'Institut international d'agriculture tropicale; et pour l'irrigation et la gestion des ressources naturelles, l'Institut national de l'eau et le Ministère de l'environnement, de la jeunesse et du tourisme durable (MEJTD). Les organisations de producteurs joueront un rôle essentiel de courroie de transmission pour la diffusion des méthodes elles-mêmes, le renforcement des capacités et la concertation sur les politiques. L'équipe de projet collaborera aussi avec des centres de formation, des représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial), et le Conseil national de la jeunesse pour appuyer la formation, la nutrition et l'insertion des jeunes.

## **E. Coût, avantages et financement**

### **Coût du projet**

22. Le coût du projet, en comptant les imprévus, s'élève à 15,068 millions d'EUR (17,139 millions d'USD) sur une durée de 7 ans. Les coûts de base sont estimés à 14,439 millions d'EUR (16,424 millions d'USD) et les taxes représentent 6,9% du coût total, soit environ 1,046 million d'EUR (1,19 million d'USD).
23. Le coût des investissements et les dépenses récurrentes s'élèvent respectivement à 12,757 millions d'EUR (14,51 millions d'USD) et à 2,31 millions d'EUR (2,628 millions d'USD), ce qui représente 84% et 16% des coûts de base. Les imprévus physiques sont estimés à 0,108 million d'EUR (0,123 million d'USD), tandis que les imprévus financiers s'élèvent à 0,52 million d'EUR (0,591 million d'USD).
24. Les deux composantes techniques du projet relèvent partiellement du financement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques est estimé à 1,19 million d'EUR (1,354 million d'USD).

**Tableau 1**  
**Coût du projet par composante, par sous-composante et par source de financement**  
(en milliers d'EUR)

Composantes / sous-composantes	Don du FIDA		Fonds pour l'adaptation		FEM		État		Bénéficiaires		Déficit de financement		Total			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
							Exemption de taxes		Nature							
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<b>1. Agriculture familiale locale mieux organisée, inclusive, résiliente et durable, productrice d'aliments diversifiés, sains et nutritifs pour une consommation locale</b>																
1. Accès amélioré à une irrigation efficiente, à des sols et paysages protégés/restaurés et au foncier	1 336	32,4	1 435	34,8	407	9,9	488	11,8	-	-	151	3,7	308	7,5	4 125	27,4
2. Systèmes améliorés de production agricole durable et de commercialisation pour une alimentation locale diversifiée	1 055	31,5	439	13,1	559	16,7	218	6,5	-	-	-	-	1 084	32,3	3 355	22,3
3. Capacités renforcées dans la prise de décisions sur l'alimentation pour une meilleure nutrition	344	49,8	-	-	-	-	82	11,9	-	-	-	-	265	38,3	691	4,6
<b>Sous-total</b>	2 735	33,5	1 874	22,9	966	11,8	788	9,6	-	-	151	1,8	1 657	20,3	8 171	54,2
<b>2. Cadre stimulant créateur d'opportunités inclusives dans l'agriculture durable et l'économie rurale mis en place</b>																
1. Aptitudes améliorées des jeunes à saisir des opportunités économiques dans le secteur agricole et les domaines connexes	290	23,8	-	-	-	-	55	4,5	-	-	-	-	875	71,7	1 219	8,1
2. Capacités renforcées des principales institutions parties prenantes	170	46,4	-	-	-	-	11	3,1	-	-	-	-	184	50,5	365	2,4
3. Politiques et stratégies sectorielles pour la transition vers une agriculture durable mises à jour	63	8,4	88	11,6	520	68,9	9	1,1	-	-	-	-	76	10,1	756	5,0
<b>Sous-total</b>	523	22,3	88	3,7	520	22,2	75	3,2	-	-	-	-	1 135	48,5	2 340	15,5
<b>3. Coordination et gestion, suivi-évaluation et gestion des savoirs</b>																
Coordination et gestion du projet	1 041	30,0	305	8,8	-	-	83	2,4	775	22,4	-	-	1 262	36,4	3 466	23,0
Suivi évaluation et gestion des connaissances	362	33,2	52	4,8	141	12,9	101	9,3	4	0,3	-	-	430	39,4	1 091	7,2
<b>Sous-total</b>	1 403	30,8	357	7,8	141	3,1	184	4,0	779	17,1	-	-	1 692	37,1	4 557	30,2
<b>Total</b>	4 661	30,9	2 319	15,4	1 627	10,8	1 047	6,9	779	5,2	151	1,0	4 484	29,8	15 068	100,0

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Don du FIDA		Fonds pour l'adaptation		FEM		État		Bénéficiaires		Déficit de financement		Total			
					Exemption de taxes				Nature							
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>I. Dépenses d'investissement</b>																
A. Biens et intrants	624	23,3	255	9,5	1 168	43,7	140	5,2	4	0,1	-	-	483	18,1	2 673	17,7
B. Travaux/Génie civil	857	27,0	950	30,0	310	9,8	356	11,2	454	14,3	151	4,8	95	3,0	3 173	21,1
C. Équipements et matériels	236	49,7	13	2,7	-	-	37	7,7	150	31,6	-	-	39	8,3	475	3,2
D. Services de conseil	1 822	32,1	911	16,0	149	2,6	471	8,3	-	-	-	-	2 330	41,0	5 683	37,7
E. Fonds d'appui	237	31,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	516	68,6	753	5,0
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 776</b>	<b>29,6</b>	<b>2 129</b>	<b>16,7</b>	<b>1 627</b>	<b>12,8</b>	<b>1 004</b>	<b>7,9</b>	<b>608</b>	<b>4,8</b>	<b>151</b>	<b>1,2</b>	<b>3 463</b>	<b>27,1</b>	<b>12 757</b>	<b>84,7</b>
<b>II. Dépenses ordinaires</b>																
A. Salaires et indemnités	764	41,3	190	10,2	-	-	-	-	-	-	-	-	898	48,5	1 852	12,3
B. Frais de fonctionnement	121	26,5	-	-	-	-	43	9,4	171	37,4	-	-	122	26,7	459	3,0
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>885</b>	<b>38,3</b>	<b>190</b>	<b>8,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>1,9</b>	<b>171</b>	<b>7,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 021</b>	<b>44,2</b>	<b>2 311</b>	<b>15,3</b>
<b>Total</b>	<b>4 661</b>	<b>30,9</b>	<b>2 319</b>	<b>15,4</b>	<b>1 627</b>	<b>10,8</b>	<b>1 047</b>	<b>6,9</b>	<b>779</b>	<b>5,2</b>	<b>151</b>	<b>1,0</b>	<b>4 484</b>	<b>29,8</b>	<b>15 068</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 3**  
**Coût du projet par composante, par sous-composante et par année du projet**  
(en milliers d'EUR)

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7		<b>Total</b>
	Montant	%													
<b>1. Agriculture familiale mieux organisée, résiliente et durable productrice d'aliments diversifiés, sains et nutritifs</b>															
1.1 Accès amélioré à une irrigation efficiente, à des sols et paysages protégés/restaurés et au foncier	450	21%	1 549	45%	1 508	44%	434	19%	62	4%	61	5%	61	6%	4 125
1.2. Systèmes améliorés de production agricole durable et de commercialisation pour une alimentation locale diversifiée	481	22%	754	22%	730	21%	626	27%	316	23%	274	22%	174	16%	3 355
1.3. Capacités renforcées dans la prise de décision sur l'alimentation pour une meilleure nutrition	134	6%	144	4%	133	4%	98	4%	62	4%	60	5%	60	6%	691
<b>Total partiel</b>	<b>1 065</b>	<b>49%</b>	<b>2 447</b>	<b>72%</b>	<b>2 371</b>	<b>69%</b>	<b>1 158</b>	<b>50%</b>	<b>440</b>	<b>32%</b>	<b>395</b>	<b>32%</b>	<b>295</b>	<b>27%</b>	<b>8 171</b>
<b>2. Un cadre stimulant et créateur d'opportunités inclusives en agriculture et économie rurale mis en place</b>															
2.1 Aptitudes améliorées des jeunes à saisir des opportunités économiques dans le secteur agricole et les domaines connexes									0%		0%		0%		0%
2.2 Capacités des principales institutions parties prenantes renforcées	29	1%	59	2%	144	4%	266	11%	270	20%	249	20%	202	18%	1 219
2.3. Politiques et stratégies sectorielles mises à jour pour la transition vers une agriculture durable	53	2%	61	2%	61	2%	62	3%	68	5%	40	3%	20	2%	365
<b>Total partiel</b>	<b>162</b>	<b>7%</b>	<b>194</b>	<b>6%</b>	<b>177</b>	<b>5%</b>	<b>188</b>	<b>8%</b>	<b>25</b>	<b>2%</b>	<b>5</b>	<b>0%</b>	<b>5</b>	<b>0%</b>	<b>756</b>
<b>3. Coordination, gestion des connaissances, suivi et évaluation du projet</b>									0%		0%		0%		0%
3.1. Coordination et gestion du projet	628	29%	495	14%	498	15%	497	21%	455	33%	458	37%	435	40%	3 466
3.2. Suivi Evaluation et gestion des connaissances	237	11%	160	5%	172	5%	164	7%	111	8%	109	9%	138	13%	1 091
<b>Sous-total</b>	<b>865</b>	<b>40%</b>	<b>655</b>	<b>19%</b>	<b>670</b>	<b>20%</b>	<b>661</b>	<b>28%</b>	<b>566</b>	<b>41%</b>	<b>567</b>	<b>45%</b>	<b>573</b>	<b>52%</b>	<b>4 557</b>
<b>Total</b>	<b>2 174</b>	<b>100%</b>	<b>3 416</b>	<b>100%</b>	<b>3 423</b>	<b>100%</b>	<b>2 335</b>	<b>100%</b>	<b>1 369</b>	<b>100%</b>	<b>1 256</b>	<b>100%</b>	<b>1 095</b>	<b>100%</b>	<b>15 068</b>

### **Stratégie et plan de financement et de cofinancement**

25. Le plan de financement du projet se présente comme suit: 4,661 millions d'EUR (5,3 millions d'USD) sous forme de don du FIDA, soit 30,9% des coûts du projet; 2,319 millions d'EUR (2,638 millions d'USD) du Fonds pour l'adaptation, représentant 15,4%; 1,627 million d'EUR (1,851 million d'USD) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), soit 10,8%. La contribution de l'État, sous forme d'exemption de taxes et de contributions en nature, s'élève à 1,826 million d'EUR (2,076 millions d'USD), soit 12,1%. La contribution des bénéficiaires est estimée à 0,151 million d'EUR (0,171 million d'USD), soit 1%. Il en résulte un déficit de financement de 4,484 millions d'EUR (5,101 millions d'USD), soit 29,8%.
26. Le déficit de financement pourra être financé par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution ou dans le cadre de cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA; les conditions de financement restent à définir et sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration du Fonds. Par ailleurs, la négociation pour un co-financement avec le FEM, tiré du neuvième cycle de reconstitution des ressources de ce Fonds, est engagée avec le Gouvernement, l'objectif étant d'entamer en 2026 la mobilisation des fonds, qui pourraient alors être disponibles en 2028.

### **Décaissement**

27. Un compte désigné par bailleur sera ouvert en EUR auprès d'une banque commerciale réputée à São Tomé. Des comptes d'opérations alimentés par les comptes désignés seront ouverts auprès d'une banque commerciale réputée pour les opérations courantes. Le projet utilisera le portail client du FIDA pour soumettre les demandes de retrait de fonds, sur la base de rapports financiers intermédiaires. La gestion de la trésorerie s'appuiera sur des plans de travail et budgets annuels et sur les plans de trésorerie trimestriels qui en dérivent, afin d'assurer la disponibilité des fonds pour les activités tout en maîtrisant les liquidités. La gestion du préfinancement (instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets) suivra les directives du FIDA.

### **Résumé des avantages et analyse économique**

28. Sur la seule base des bénéfices directement quantifiables et attribuables au projet, les résultats de l'analyse économique font apparaître des avantages considérables. Pour un coût d'opportunité du capital de 6%, le taux de rentabilité économique interne (TREI) du projet est évalué à 16,4% tandis que la valeur actuelle nette (VAN) s'élève à environ 10 millions d'EUR (11,3 millions d'USD), pour un budget total de 15,068 millions d'EUR (17,139 millions d'USD). Ces résultats illustrent la viabilité du projet, les bénéfices non quantifiables venant s'ajouter aux bénéfices quantifiables.
29. L'analyse de sensibilité, en supposant une hausse des coûts du projet de 10%, 20% et 30%, fait apparaître un taux de rentabilité de 15,4%, 14,4% et 13,4% respectivement. Les résultats restent donc solides, même face à une augmentation des coûts des activités proposées. Les VAN correspondant à ces augmentations des coûts seraient respectivement de 9,7 millions d'EUR (11 millions d'USD), 8,9 millions d'EUR (10 millions d'USD) et 8 millions d'EUR (9 millions d'USD).

### **Stratégie de retrait et pérennisation**

30. La stratégie de retrait du projet repose sur le renforcement durable des capacités des acteurs locaux afin d'assurer la pérennité des actions après le projet. En s'appuyant sur des partenariats solides avec les institutions publiques, les organisations de producteurs, les centres de formation, le secteur privé et les ONG,

le projet vise à transférer progressivement les responsabilités techniques et organisationnelles aux parties prenantes nationales. Le renforcement des compétences des producteurs, des jeunes et des organisations de producteurs, ainsi que la structuration des filières agricoles et la promotion de mécanismes de certification communautaire et d'accès au marché, contribuent à ancrer les changements dans les dynamiques locales. Par ailleurs, l'intégration des activités du projet dans les politiques publiques et les dialogues sectoriels garantit une appropriation institutionnelle, essentielle pour la durabilité à long terme.

### **III. Gestion des risques**

#### **A. Risques et mesures d'atténuation**

31. Le projet présente un niveau de risque global substantiel et des risques externes importants, notamment la faible capacité des institutions publiques à accompagner l'exécution technique et fiduciaire du projet et à pérenniser des acquis. À titre de mesure d'atténuation, l'unité de gestion de projet (UGP) sera étoffée par des spécialistes externes et les administrations publiques seront renforcées. Par ailleurs, étant donné la situation de fragilité, le projet est confronté à des risques systémiques liés au contexte national, notamment des déséquilibres macroéconomiques, une gouvernance fragile, des politiques sectorielles obsolètes et un déficit budgétaire chronique limitant la capacité de l'État à œuvrer sans appui extérieur.
32. Le principal risque interne réside dans la faible disponibilité et la difficulté à fidéliser le personnel qualifié. L'expérience du projet COMPRAN a montré que même les agents formés peuvent rapidement quitter leurs postes pour des conditions salariales plus attractives. Pour atténuer ce risque, le projet SIAS prévoit d'investir dans la formation interne et d'aligner sa politique salariale sur celle des projets financés par la Banque africaine de développement. Cette approche vise à stabiliser l'équipe et garantir la continuité des activités tout au long de l'exécution du projet.

Tableau 4  
**Synthèse des risques**

Aspects du risque	Niveau de risque inhérent	Évaluation du risque résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
Contexte environnemental	Modéré	Modéré
Vulnérabilité climatique	Substantiel	Substantiel
Portée du projet	Faible	Faible
Capacité institutionnelle d'exécution et viabilité	Substantiel	Substantiel
Gestion financière	Élevé	Élevé
Passation des marchés	Substantiel	Substantiel
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Parties prenantes	Faible	Faible
<b>Risque global</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>

#### **B. Catégorie environnementale et sociale**

33. Le risque environnemental et social est **modéré**, un plan de gestion environnementale et sociale ayant été élaboré pour gérer des risques localisés et majoritairement réversibles. Les plans élaborés doivent être finalisés dans les six premiers mois de mise en œuvre du projet.

#### **C. Classement au regard des risques climatiques**

34. L'exposition et la sensibilité aux changements climatiques constitue pour le projet un risque **substantiel**. En conséquence, il a été procédé à une évaluation ciblée de

l'adaptation, notamment sur les pratiques résilientes aux changements climatiques susceptibles de renforcer la résilience des communautés, leurs moyens d'existence et leurs écosystèmes.

#### **D. Soutenabilité de la dette**

35. En 2024, la dette publique totale de Sao Tomé-et-Principe s'élevait à 45,7% du PIB, contre 68,8% en 2022.; cette baisse reflète les efforts des autorités publiques pour rétablir la viabilité budgétaire. Cependant, le pays demeure , en 2024, en situation de détresse de la dette principalement en raison de retards prolongés et non réglés sur la dette extérieure<sup>4</sup>. Bien que le pays se classe parmi les PEID, les risques liés à la capacité d'absorption des financements de développement restent minimes et, dans la mesure où il prend la forme d'un don, le financement du FIDA reste conforme aux directives du Fonds monétaire international et ne contribue pas à une charge de dette insoutenable.

### **IV. Exécution**

#### **A. Cadre organisationnel**

##### **Gestion et coordination du projet**

36. Le MAPDR sera chargé par le Gouvernement de l'exécution du projet avec l'appui du Comité de pilotage composé de représentants de ce ministère, du Ministère d'État chargé des finances et de l'économie, du MEJTD, du Gouvernement régional de Principe, des organisations de producteurs et de bénéficiaires, des partenaires de mise en œuvre et de la société civile.
37. Une UGP dotée de l'autonomie administrative et financière sera créée par arrêté du MAPDR et chargée de la mise en œuvre directe du projet. Elle sera basée sur l'île de Sao Tomé et hébergera l'équipe chargée de l'exécution des financements issus du FEM et du Fonds pour l'adaptation. Le Gouvernement régional de Principe désignera dans ses équipes une ou un responsable du projet.
38. L'UGP sera composée de quatre cellules placées sous l'autorité d'un coordinateur, chargées respectivement des questions techniques, des éléments administratifs et financiers, de la passation de marchés, et du suivi-évaluation et de la gestion des connaissances. Ces cellules seront soutenues par des cadres, des techniciens et des expertises internationales selon les besoins.

##### **Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

39. **Gestion financière et gouvernance.** Le niveau de risque global en matière de gestion financière pour le projet SIAS est jugé élevé. Cette évaluation tient compte de la complexité du montage financier, qui repose sur de multiples bailleurs, des faiblesses persistantes des capacités nationales, des leçons tirées des projets antérieurs et des risques de suspension des décaissements dus au potentiel retard de paiement des arriérés de dette. Pour atténuer ce risque, le projet capitalisera sur les dispositifs de gestion financière éprouvés du projet COMPRAN, assurant ainsi une continuité, notamment pour la gestion des financements du Fonds pour l'adaptation et du FEM qui se poursuivront sous SIAS. L'organisation de la gestion financière sera ancrée au sein de la cellule administrative et financière de l'UGP, renforcé par un système de contrôle interne.
40. Un audit externe des états financiers du projet sera réalisé chaque année par un cabinet d'audit indépendant et qualifié, recruté sur une base concurrentielle. Le projet appliquera une politique de tolérance zéro en matière de fraude et de

---

<sup>4</sup><https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa>.

corruption, conformément à la politique du FIDA. Les mesures préventives, les mécanismes de contrôle et les dispositions relatives à la protection des lanceurs d'alerte seront détaillés dans le manuel de gestion financière et les manuels de procédures, et seront largement diffusés auprès de tout le personnel et des partenaires du projet.

41. **Passation de marchés.** D'après l'évaluation du cadre des marchés publics, le niveau de risque associé demeure substantiel au regard des standards internationaux. À cet effet et afin de réduire le risque de pratiques non conformes, et de garantir la conformité de la mise en œuvre des activités du projet, en toute transparence et en accord avec les dispositions de l'Accord de financement, les procédures de passation des marchés du projet suivront les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets et le Guide pratique de passation de marchés du FIDA. Les procédures, méthodes, seuils, et les modalités d'examen par le FIDA seront définies dans les modalités de passation des marchés du projet. Par ailleurs, le Manuel de passation de marchés, reflètera l'ensemble de ces paramètres opérationnels de conformité.

#### **Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances**

42. La conception du projet repose sur une approche participative, intégrant les besoins exprimés par les bénéficiaires dès la planification jusqu'à la mise en œuvre. Des sessions de consultation et d'animation, incluant des outils de visionnage, permettront aux différents groupes (jeunes, femmes, personnes vulnérables) de définir leurs objectifs et de s'approprier des activités du projet. Un plan d'engagement des parties prenantes a été élaboré pour encadrer cette dynamique, avec une attention particulière portée à l'inclusion des groupes marginalisés. Dès le démarrage, les communautés seront consultées pour valider les interventions proposées, et leur engagement sera confirmé lors de réunions inclusives. Tout au long du projet, des points focaux communautaires assureront la remontée d'information, tandis que la Fédération nationale des agriculteurs de Sao Tomé-et-Principe réalisera deux fois par an un suivi du ressenti des organisations de producteurs à travers un mécanisme de contrôle citoyen.

#### **Mécanisme de réponse aux doléances**

43. Un mécanisme de gestion des plaintes sera mis en place pour permettre aux acteurs du projet de porter leurs préoccupations aux niveaux local et central. Il sera rendu public, de façon pro-active et accessible, y compris en langues locales. Divers canaux d'accès dédiés, tels que des lignes téléphoniques, des boîtes aux lettres, des adresses électroniques, postales ou des plateformes numériques, permettront une remontée aisée des doléances.

### **B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication**

44. **Planification.** La planification du projet s'appuie sur le cadre logique et le cadre de résultats, et se traduit chaque année par un plan de travail et budget annuel, élaboré de manière participative avec tous les partenaires. Ce plan, orienté vers les résultats, est validé par le Comité de pilotage puis soumis au FIDA pour avis de non-objection, et décliné en plans de travail détaillés assortis d'indicateurs de performance pour chaque acteur impliqué.
45. **Suivi-évaluation.** Le système de suivi-évaluation, auquel toute une cellule est consacrée, s'appuiera sur les acquis du projet COMPRAN, notamment le logiciel RUCHE, pour assurer le suivi du plan de travail et budget annuel, des indicateurs,

des bénéficiaires, des contrats et du géoréférencement des activités. La collecte des données sera réalisée par les techniciens du projet, les leaders paysans, les organisations de producteurs et les prestataires, les contrats prévoyant une obligation de communication d'information. Le dispositif misera également sur la formation continue, l'utilisation d'outils numériques et des enquêtes régulières, y compris une enquête de référence et les enquêtes sur les indicateurs de base relatifs aux effets directs du FIDA. Des mécanismes participatifs, tels que des comités de suivi trimestriels et un atelier annuel d'auto-évaluation, permettront d'identifier les difficultés et d'ajuster les actions. Enfin, des études thématiques viendront enrichir la base de connaissances du projet, contribuant à l'apprentissage continu et à l'amélioration des interventions.

46. **Apprentissage, gestion des savoirs et communication.** La stratégie de gestion des savoirs utilisera des données qualitatives et quantitatives pour générer et diffuser les leçons apprises, les études de cas et thématiques, afin de favoriser l'apprentissage continu et soutenir l'évolution des politiques sectorielles. Un plan de communication intégré au plan de travail et budget annuel définira les actions, cibles et canaux de diffusion, tandis que le projet produira des référentiels techniques et mobilisera ses partenaires pour adapter et partager les savoirs à l'échelle nationale.

#### **Innovations et reproduction à plus grande échelle**

47. Le projet appuiera des innovations telles que la sécurisation foncière, les systèmes participatifs de garantie, le crédit carbone en agroforesterie et encouragera l'émergence de métiers innovants portés par les jeunes. Il favorisera la durabilité et la mise à l'échelle des activités en apportant un soutien aux paysans leaders, en stimulant la cohésion des groupes et en accompagnant des initiatives locales portées par les organisations de producteurs.

### **C. Plans d'exécution**

#### **Plans de préparation à l'exécution et de démarrage**

48. Pour accélérer le démarrage du projet, le Gouvernement a sollicité un préfinancement de 0,5 million d'EUR sous forme d'instruments pour un démarrage plus rapide de l'exécution des projets (FIPS) intégrés au don du FIDA et couvrant des activités déjà prévues, à exécuter avant le premier décaissement.
49. Au démarrage du projet, des feuilles de route seront élaborées de façon participative pour définir les programmes d'accompagnement et actions du projet. L'équipe du projet engagera avec l'ensemble des communautés et groupes ciblés un dialogue et des exercices de visionnage leur permettant de définir en fonction de leurs visions et priorités, les appuis attendus du projet. Il est important de noter que, compte tenu de la diversité des contextes écosystémiques et des différents niveaux de développement des communautés, seules les activités spécifiques répondant à leurs besoins seront proposées à chaque communauté.

#### **Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement**

50. Le FIDA assurera une supervision annuelle sur les progrès physiques et financiers du projet, focalisée sur l'efficacité, la durabilité, la gestion et l'exécution fiduciaire, avec un appui à la mise en œuvre selon les besoins. Un examen à mi-parcours en 2029 permettra d'évaluer les performances et ajuster les activités si nécessaire, et un rapport d'achèvement final en 2032 présentera les performances globales, les effets, les leçons apprises et les recommandations pour les futurs investissements.

## V. Instruments et pouvoirs juridiques

51. L'octroi au bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
52. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
53. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VI. Recommandation

54. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de quatre millions six cent soixante-et-un mille euros (4 661 000 EUR) dont cinq cent mille euros (500 000 EUR) en préfinancement ou l'équivalent de cinq millions trois cent mille dollars des États-Unis (5 300 000 USD) dont cinq cent soixante-huit mille dollars des États-Unis (568 000 USD) en préfinancement, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Alvaro Lario

## **Accord de financement négocié**

### **Transition vers des Systèmes Alimentaires Durables et Nutritifs (SIAS)**

(Négociations conclues le 26 novembre 2025)

Don FIDA No.: \_\_\_\_\_

Nom du Projet: Transition vers des Systèmes Alimentaires Durables et Nutritifs (SIAS) (le « Projet ») entre:

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (le « Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(Désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

**ATTENDU QUE** le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un Don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord (l'« Accord » ou l'« Accord de financement »);

**ATTENDU QU'**en date du 24 mars 2025, le Bénéficiaire a introduit une demande auprès du Fonds afin de bénéficier d'une Facilité de préfinancement de Projet (« FPP ») dans le cadre des Procédures de démarrage des projets (« FIPS » selon l'acronyme anglais) afin de préfinancer les activités de démarrage requises pour la conception du Projet. Par acte en date du 24 septembre 2025, le Bénéficiaire et le Fonds ont conclu un accord de préfinancement (« Accord de préfinancement ») aux termes duquel le Fonds a décidé d'accorder un déblocage d'une avance de fonds de cinq cent mille Euros (500.000 EUR). Le présent Accord de financement doit être lu en conjonction avec l'Accord de préfinancement.

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet;

**Par conséquent**, les Parties conviennent de ce qui suit:

#### **Section A**

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord, à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt qui ne s'appliquent pas au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don pour le financement du Projet (le « Financement » ou le « Don du FIDA »), que le Bénéficiaire utilisera aux fins de mise en œuvre du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

## **Section B**

a) 1. Le montant total du Don du FIDA est de quatre millions six cent soixante et un mille Euros (4.661.000 EUR), dont cinq cent mille Euros (500.000 EUR) déjà décaissés au titre de l'avance de préfinancement FIPS prévue par l'Accord de préfinancement No. 2000005649 conclu en date des 5 et 24 septembre 2025. Le montant du Don du FIDA inclut également un complément de financement pour le climat d'un montant de sept cent trois mille Euros (703.000 EUR).

2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

3. La monnaie de paiement est l'Euro.

4. Un Compte désigné libellé en Euro sera ouvert auprès d'une banque réputée à Sao Tomé-et-Principe afin de recevoir les fonds provenant du Financement et destiné à la mise en œuvre exclusive du Projet. Le Bénéficiaire devra informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter ledit Compte désigné.

5. Un Compte d'opération au nom du Projet libellé en Dobras Santoméen (STN) sera ouvert auprès d'une banque réputée à Sao Tomé-et-Principe pour recevoir les fonds du Compte désigné afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Projet.

6. Le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant d'un million huit cent vingt-six mille Euros (1.826.000 EUR) sous forme d'exemption de taxes et de contributions en nature.

## **Section C**

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture, des pêches et du développement rural (« MAPDR »).

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

3. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

## **Section D**

1. Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

**Section E**

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation du présent Accord:

- a) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions préalables aux décaissements:

- b) L'ouverture du Compte désigné pour le Don du FIDA.
- c) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre incluant le manuel des procédures administratives, comptables et financières et passation de marchés du Projet.
- d) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément à l'Annexe 1 du présent Accord.
- e) La non-objection du FIDA du premier Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du Projet.
- f) La mise en place et le paramétrage du système comptable et de gestion financière du Projet pour la préparation des états financiers annuels et trimestriels.
- g) Le paiement des arriérés des dettes du pays.

4. Cet Accord entrera en vigueur à la date de contresignature par le FIDA.

5. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances  
de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe  
Place des douanes – District Aqua Grande  
Sao Tomé

Pour le Fonds:

Le Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Domo 44

00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SAO TOME-ET-PRINCIPE

---

Gareth Haddad do Espírito Santo Guadalupe  
Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances

Date: \_\_\_\_\_

FONDS INTERNATIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Alvaro Lario  
Président

Date: \_\_\_\_\_

## **Annexe 1**

### *Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du Projet**

1. *Population cible.* Le Projet touchera environ 5 500 ménages soit 22 000 personnes dont 6 050 seront bénéficiaires directs du Projet. Parmi ces derniers, le Projet visera 30% de jeunes et 40% de femmes ainsi que 2% de personnes en situation de handicap.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet aura une couverture nationale. Il touchera environ 69 communautés/localités réparties dans les 5 districts de l'Ile de Sao Tomé et 8 dans la Région Autonome de Principe (RAP).
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de permettre aux ménages pauvres, aux femmes et aux jeunes, d'accéder à des systèmes alimentaires durables et résilients, des emplois et conditions de vie décents et pérennes et de bénéficier d'un environnement sectoriel rénové, stimulant et créateur d'opportunités.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'impulser une transformation inclusive et durable des zones rurales, porteuse d'opportunités de croissance économique. Cette transformation permettra: a) une meilleure résilience et adaptation aux changements climatiques, b) une optimisation de la gestion durable des eaux et des sols, des écosystèmes et de la biodiversité, c) de nouvelles opportunités économiques et des revenus améliorés pour les ruraux pauvres, d) une disponibilité accrue de produits alimentaires végétaux frais sur le marché interne, e) une alimentation plus saine et nutritive non seulement pour les groupes les plus pauvres mais aussi plus généralement pour l'ensemble des consommateurs.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

**Composante 1. L'agriculture familiale locale est mieux organisée, inclusive, résiliente et durable, productrice d'aliments diversifiés, sains et nutritifs pour une consommation locale**

La composante vise à i) améliorer le potentiel productif des terres; ii) accroître la production et la productivité agricoles et structurer les OP pour améliorer l'offre, sur le marché national, de produits alimentaires frais, diversifiés, sains et de bonne qualité; iii) renforcer, au sein des groupes cibles et plus généralement des consommateurs, les capacités de prise de décision pour une meilleure nutrition.

**Sous-composante 1.1. Accès amélioré à une irrigation efficiente, à des sols et paysages protégés/restaurés et au foncier**

Le Projet réhabilitera des systèmes gravitaires d'irrigation dont en priorité la zone de Pinheira afin d'accroître la production mais aussi de la sécuriser face aux aléas des changements climatiques.

Le Projet soutiendra des activités de conservation et restauration des sols avec l'établissement de terrasses et d'autres dispositifs antiérosifs sur les zones en pentes et faisant appel à des techniques d'agroécologie et/ou d'agroforesterie. Dans les zones à faible pente des techniques telles que haies vives, bandes végétalisées, seront diffusées pour la structuration de paysages durables et riches en biodiversité nécessaires à l'agriculture biologique. 550 ha d'agroforesterie seront développés et un projet pilote de compensation carbone sera lancé.

Enfin pour améliorer l'accès au foncier, le Projet appuiera l'identification et la cartographie de parcelles abandonnées et leur concession formelle à des OP et ménages appartenant aux groupes cibles notamment à des jeunes et des femmes.

### **Sous-composante 1.2. Systèmes améliorés de production agricole durable et de commercialisation pour une alimentation locale diversifiée**

*Introduction et diffusion de semences, intrants et techniques innovantes.* Des techniques innovantes d'agroécologie permettront d'étaler la production, contribuant ainsi à une offre accrue, plus stable et accessible sur le marché interne de produits à haute valeur nutritive. Des variétés adaptées et performantes seront identifiées, testées et multipliées. Les innovations techniques porteront également sur la fertilisation organique, la gestion durable de la fertilité des sols et la protection phytosanitaire. Les agents du Projet animeront des tests en milieu paysan et la mise sur pied d'un réseau de paysans multiplicateurs et de producteurs d'intrants (fertilisation organique, biopesticides) dont notamment des jeunes.

*Développement des capacités endogènes de conseil technico-économique pour l'agriculture durable et résiliente.* Il s'agit de créer progressivement une offre durable de conseil technico-économique pour une agriculture durable et résiliente, hébergée au sein d'OP renforcées. Des méthodes telles que les « Champs Ecoles Paysans (CEP) » permettront le développement des capacités des producteurs et feront émerger au sein d'OP des relais/formateurs endogènes comme ceux des coopératives d'exportation. Le Projet utilisera également le Centre de perfectionnement technique agro-pastoral (CATAP) pour l'organisation et l'hébergement de formations en salle et soutiendra la diffusion d'information agrométéorologique.

*Appui pour des organisations de producteurs viables, fournissant des services à leurs membres.* Basé sur la maturité initialement évaluée de chacune des OP, un programme d'accompagnement sera élaboré conjointement entre le Projet et chaque OP. Il définira d'une part les besoins en appuis apportés par le Projet (formations, assistance technique de proximité, matériels, etc.) et d'autre part les modalités d'octroi de ces appuis. Chaque programme d'accompagnement comportera des modules sur le genre et l'émancipation des femmes (« leadership », éducation financière, etc.). Les OP faitières seront associées aux animations et formations.

*Soutien à un marché interne des produits vivriers plus efficace.* Le Projet soutiendra des actions de nature à permettre de fluidifier et d'améliorer l'efficacité économique et sociale des marchés locaux des produits vivriers frais (système d'information sur les prix et quantités, applications numériques dédiées, paiements digitaux, etc.). Il appuiera l'organisation de foires et d'événements dédiés aux productions biologiques. Le Projet appuiera les OP dans l'établissement de relations commerciales directes, durables et équitables avec des opérateurs de marché ainsi que le développement du Système Participatif de Garantie (SPG). Il soutiendra les investissements pour la conservation et la valorisation de produits agricoles et les plateformes de producteurs et transformateurs comme acteurs économiques durables.

### **Sous-composante 1.3. Capacités renforcées dans la prise de décisions sur l'alimentation pour une meilleure nutrition**

Le Projet mettra en œuvre des actions d'éducation nutritionnelle, de communication et d'animation centrées sur les bénéficiaires ou destinées à l'ensemble des consommateurs. Elles porteront sur l'alimentation saine, la nutrition, l'utilisation optimale des produits alimentaires locaux, la valeur des produits certifiés « biologiques », etc. Le Projet appuiera des ménages plus vulnérables par des activités telles que la promotion de jardins et poulaillers familiaux ou l'amélioration de leurs pratiques de transformation des produits agricoles. Le Projet participera à l'autonomisation sociale et économique des femmes.

### **Composante 2. Un cadre stimulant créateur d'opportunités inclusives dans l'agriculture durable et l'économie rurale est en place**

La composante visera à stimuler l'intégration des jeunes au monde rural, à renforcer les capacités des partenaires clés du Projet, dont les organisations de producteurs, et à appuyer la mise à jour des politiques et la gouvernance inclusive dans le secteur rural.

### **Sous-composante 2.1. Aptitudes améliorées des jeunes à saisir des opportunités économiques dans le secteur agricole et les domaines connexes**

Cette sous-composante est axée sur la mobilisation des jeunes, le développement de leurs capacités et l'accompagnement de leurs activités économiques afin de favoriser leur insertion économique en milieu rural. L'équipe du Projet animera et coordonnera les activités et fera appel à des prestataires. Les activités de sensibilisation viseront à déconstruire l'image négative de l'agriculture auprès des jeunes et à identifier et promouvoir les opportunités d'emploi et entrepreneuriales aussi bien dans la production agricole que les métiers en amont et aval (bio intrants, transformation, eco-entreprises, etc.) et les autres métiers ruraux. Une approche d'incubation sera mise en place incluant: i) développement personnel; ii) formations techniques spécialisées (dont stage pratique); iii) développement de plans d'affaires; iv) remise d'un paquet de démarrage non-financier. Un processus de suivi post-incubation sera établi pour des activités de mentorat, de réseautage et d'accès aux marchés (avec notamment des foires et une plateforme numérique de mise en relation).

### **Sous-composante 2.2. Capacités des principales institutions parties prenantes renforcées**

Afin de renforcer l'engagement des institutions dans le Projet, des formations courtes et/ou des voyages d'études en lien avec le Projet seront proposés pour le perfectionnement des agents de l'Etat. En outre, le Projet appuiera le MAPDR pour tenir à jour le cadastre rural (incl. digitalisation). Le Projet poursuivra l'appui à la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du MAPDR pour l'opérationnalisation du logiciel RUCHE utilisé pour le suivi des projets. Au niveau national, le Projet accompagnera d'autres institutions et la FENAPA à jouer leur rôle d'utilité publique notamment le plaidoyer et contrôle citoyen.

### **Sous-composante 2.3. Politiques et stratégies sectorielles mises à jour pour la transition vers une agriculture durable mise à jour**

La réalisation du RGPH en 2024 et du RGPA en 2025 créent une fenêtre d'opportunité unique pour la nécessaire mise à jour des politiques et stratégies du secteur rural. Le Projet contribuera à appuyer le fonctionnement du groupe de travail des acteurs du développement rural (ACHA). Il réalisera une étude portant sur l'identification et l'analyse des pratiques foncières existantes et la transmission du foncier entre les générations. Il pourra également appuyer d'autres études et réflexions thématiques et contribuer à l'appui à des stratégies en cours de définition (< 100% bio >, employabilité des jeunes dans le secteur rural, etc.). Le Projet aidera également à une meilleure intégration dans les politiques publiques des questions d'adaptation au changement climatique et de biodiversité comme éléments clefs d'une agriculture durable.

## **Composante 3. Coordination et gestion, suivi-évaluation et gestion des savoirs.**

### **II. Dispositions relatives à l'exécution**

- h) 6. *L'Agent principal du Projet*
- i) Le MAPDR sera chargé par le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Príncipe de la mise en œuvre du Projet.

#### **7. Comité de pilotage du Projet**

Il sera présidé par le MAPDR et composé de représentants du MAPDR, du Ministère d'Etat chargé des Finances et de l'Economie, du MEJTD, du Gouvernement de la RAP, des Organisations de Producteurs et de bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre et la société civile. Il se réunira au moins deux fois par an et sera notamment chargé de valider pour la partie nationale les propositions de Plans de Travail et Budget Annuels élaborés par l'UGP.

## 8. Unité de gestion du Projet

Une UGP dotée de l'autonomie administrative et financière sera créée par arrêté du Ministre du MAPDR. Son personnel sera recruté selon des procédures approuvées par le Gouvernement et le FIDA. Elle sera basée à São Tomé dans des locaux mis à disposition par le Gouvernement. L'UGP continuera, comme le COMPRAN le fait actuellement, à héberger l'équipe chargée de la mise en œuvre des financements FEM et FA prévus pour s'achever respectivement en 2028 et 2029. Le Gouvernement de la RAP désignera un point focal pour le Projet qui sera chargé de faire le lien avec l'UGP.

L'UGP sera composée d'un coordinateur national; un Responsable Administratif et Financier (RAF) appuyé par un comptable principal et un comptable; un Responsable en Passation des marchés (RPM) secondé par un assistant en passation des marchés; un Responsable suivi-évaluation (RSE) appuyé par un assistant en suivi-évaluation et gestion des savoirs; une cellule technique composée d'un de quatre responsables ayant des profils complémentaires en agronomie, sociologie, économie et environnement, appuyés par des techniciens selon le besoin.

## 9. Partenaires stratégiques

La mise en œuvre et l'atteinte des résultats du Projet reposent sur plusieurs partenariats stratégiques nationaux et internationaux, dans le domaine de la recherche (CIAT, BECAF, IITA). Le partenariat avec les institutions publiques, privées et de la société civile assurera l'exécution des investissements liés à la nutrition (ONG, Agences des NU, PNN, etc.), à l'irrigation (INA), à la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles et forestières (Birdlife International et MEJTD), à la formation et la mobilisation des jeunes et au renforcement des capacités des acteurs (CATAP, REINA, CNJ, etc.), et à l'amélioration à l'accès aux marchés. Les OP, notamment les techniciens relais seront les partenaires dans la diffusion de l'approche de visionnage et dans la fourniture de conseils aux producteurs. La faîtière FENAPA sera un partenaire dans le renforcement des capacités des OP, le contrôle citoyen paysan et dans les dialogues politiques sectoriels.

## 10. Suivi et évaluation

Le Système de Suivi-Evaluation (SSE) du Projet sera développé et aura en premier lieu l'objectif d'informer les responsables de l'UGP, les autres parties prenantes et le FIDA sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre comme base à la prise de décisions dans une perspective de gestion axée sur les résultats. Il se basera sur les acquis de celui du COMPRAN et permettra également d'apprécier et documenter les effets précoce et impacts du Projet.

*Evaluation.* Une enquête de référence de base pour suivre les indicateurs relatifs aux effets (IBRE/COI) sera réalisée au démarrage du Projet. Le Projet sera évalué à deux moments clés: à mi-parcours, en année 4 à son achèvement.

## 11. Gestion des savoirs

Une Stratégie de Gestion des Savoirs sera développée et s'appuiera sur le système de Suivi-Evaluation qui constituera le principal instrument de recueil et stockage de l'information. La gestion des savoirs devra permettre un processus continu d'apprentissage tout au long de la vie du Projet. Les informations qualitatives et quantitatives seront analysées et diffusées en tant que i) leçons apprises, ii) études thématiques, iii) études de cas. Ces éléments devront notamment contribuer à alimenter les réflexions menées sur la mise à jour des stratégies et politiques. La stratégie sera précisée par un Plan de Communication.

## 12. Manuel de mise en œuvre de Projet

Le manuel de mise en œuvre contient toutes les instructions opérationnelles pour l'exécution du Projet. Des manuels spécifiques détaillés seront en outre préparés et actualisés. Ils seront soumis au FIDA pour non-objection avant leur mise en œuvre.

## **Annexe 2**

### *Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du Don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Don FIDA (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du FIPS du Don FIDA (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Biens, Services et Intrants	562 000		100% HT
II. Travaux/Génie Civil	771 000		100% HT
III. Equipements et matériels	346 000	80 000	100% HT
IV. Services	1 260 000	380 000	100% HT
V. Salaires et Indemnités	756 000	40 000	100% HT
Non alloué	466 000		
<b>TOTAL</b>	<b>4 161 000</b>	<b>500 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la Catégorie III – Equipements et matériels, incluent également les dépenses liées au fonds d'appui.
- ii) Les dépenses relatives à la Catégorie V – Salaires et Indemnités, incluent également les dépenses liées au Frais de Fonctionnement.

2. *Modalités de décaissement*

a) Le Fonds a accordé un don de cinq cent mille Euros (500.000 EUR) au Bénéficiaire à titre de préfinancement et les Parties ont conclu l'Accord de préfinancement No. 2000005649. Le montant total du Don du FIDA est de quatre millions six cent soixante et un mille Euros (4.661.000 EUR) dont sept cent trois mille Euros (703.000 EUR) sous forme de complément de financement pour le climat.

**Annexe 3***Clauses particulières***I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Don du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet de Transition vers des Systèmes Alimentaires Durables et Nutritifs (SIAS):

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation soit mis en place dans les six (6) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement.
4. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que veillera à ce que les principes d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes soient intégrés dans toutes les étapes du Projet, y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Il devra notamment s'assurer que:
  - a. un personnel dédié à l'inclusion sociale y compris le genre soit recruté;
  - b. un plan d'action sur la stratégie genre du Projet soit établi dans la première année de mise en œuvre du Projet;
  - c. des activités spécifiques visant à renforcer le rôle et la participation des femmes soient mises en œuvre;
  - d. des campagnes d'information ciblant les femmes et les jeunes soient organisées tout au long de la mise en œuvre du Projet;
  - e. des indicateurs sensibles au genre soient inclus dans le système de suivi et d'évaluation; et
  - f. les femmes bénéficient équitablement des ressources, des opportunités et des avantages générés par le Projet.
5. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
6. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* Le Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

8. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre de du Projet sont affectés à l'Unité de gestion du Projet et aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

10. *Le personnel clé du Projet est:* le Coordonnateur National; le Responsable Administratif et Financier; le Responsable de suivi-évaluation et de gestion des connaissances; le Responsable de passation des marchés; trois (3) Responsables techniques (aspects transversaux, système de productions, agribusiness et entrepreneuriat) et le Responsable biodiversité, environnement et climat/restauration des terres chargé d'exécuter les activités des deux financements du FEM et du FA, qui a déjà été recruté par COMPRAN et assurera les même fonctions dans le cadre de SIAS. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de gestion du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

## **II. Dispositions SECAP**

1. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si le Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

2. Le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au Plan d'Action de Réinstallation, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. Le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de les évaluations environnemental et social (l'EIES) et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

j)  
k) 4. Le Bénéficiaire s'assure, ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure, que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de gestion de plaintes au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Don ou des activités du Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature:

i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à le Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré, ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

l)

m) 7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, le Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

n)

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PGESC et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;

o)

- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et

p)

- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

q)

r) 8. En cas de contradiction/conflict entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

## Cadre logique

Chaine logique	Indicateurs clés				Moyens de vérification			Hypothèses / risques
	Nom	Référence <sup>1</sup>	A mi-parcours	Final	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Portée</b>	1. Personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet <sup>2</sup>				Système S&E du projet	Annuel	UGP, FIDA	<b>Hypothèses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Stabilité institutionnelle.</li> <li>2- Maintien d'une volonté politique forte d'appui à la production locale en agroécologie et biologique.</li> <li>3- L'engouement pour les produits frais locaux est constant.</li> </ul> <b>Risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation de la fréquence et amplitude</li> </ul>
	Personnes (Nombre)	0	2500	6050				
	Hommes (60 %) (Nombre)	0	1500	3630				
	Femmes (40 %) (Nombre)	0	1000	2420				
	Jeunes (30 %) (Nombre)	0	750	1815 <sup>3</sup>				
	Personnes en situation de handicap (PSH) <sup>4</sup> (2%) (Nombre)	0	50	121				
	1.a # de ménages recevant des services promus ou soutenus par le programme <sup>5</sup>							
	Ménages (nombre)	0	2000	5 500				
	1.b # estimé du nombre total de membres du ménage correspondant							
	Membres des ménages (nombre)	0	8000	22 000				
<b>Objectif du projet :</b> Impulser une transformation inclusive	% des bénéficiaires ayant déclaré une augmentation de leur revenu (IC2.2.2)				Enquête S&E Enquête du	À mi-parcours,		

<sup>1</sup> La valeur de référence sera déterminée par l'étude de base.

<sup>2</sup> Base de calcul : environ 3050 producteurs (2450 membres des OP accompagnés, 600 hors-OP) + 550 producteurs bénéficiaires des activités de restauration du GEF + au moins 880 producteurs additionnels bénéficiaires des services de marché et météo + 650 bénéficiaires d'appuis ciblés (SC1.3) + 920 jeunes bénéficiaires d'appuis en SC2.1.

<sup>3</sup> 1815 jeunes composés de : 920 jeunes avec des opportunités économiques (SC2.1) + 540 jeunes producteurs (estimation de 15% des producteurs touchés) + 160 jeunes bénéficiaires des informations sur les prix et météo + 195 jeunes femmes bénéficiaires d'appuis ciblés (SC 1.3). Cible passée de 40% à 30% en raison d'une faible présence des jeunes parmi les producteurs.

<sup>4</sup> Le pourcentage de personnes en situation de handicap dans la zone d'intervention est estimé à 2%. La désagrégation par produit se fera en début de projet.

<sup>5</sup> Le taux de conversion du nombre de bénéficiaires directs au nombre de ménages est de 91%.

	Nom	Référence <sup>1</sup>	A mi-parcours	Final	Source	Fréquence	Responsabilité	
et durable des zones rurales, porteuse d'opportunités de croissance économique	Ménages (%)	0	30%	70%	FIDA sur les CI	Achèvement		des phénomènes climatiques.
<b>Objectif de développement :</b> Permettre aux ménages pauvres, aux femmes et aux jeunes, d'accéder à des systèmes alimentaires durables, des emplois et conditions de vie décents et pérennes et de bénéficier d'un environnement sectoriel rénové, stimulant et créateur d'opportunités	% ménages producteurs déclarant une augmentation de la production (IC 1.2.4) <sup>6</sup>				Enquête S&E, Enquête du FIDA sur les CI	À mi-parcours, Achèvement	UGP, FIDA	2. Instabilité du personnel gouvernemental et des partenaires de mise en œuvre.
	Ménages (%)	0	10%	+40%				
	Ménages (Nombre)	0	550	2440				
	% de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (IC 1.2.8)				Enquête du FIDA sur les CI	Référence, à mi-parcours, Achèvement	UGP, FIDA	3. Nombre limité de prestataires et ONG et personnel de vulgarisation pour la mise en œuvre.
	Femmes (%)	0	20%	+40%				
	Femmes (Nombre)	0	484	+968				
	Ménages (Nombre)	0	460	+920				
	Ménages (%)	0	8%	+17%				
	Membres de ménage (Nombre)	0	1840	3 680				
	% des ménages bénéficiaires se déclarant satisfaits des services du programme (SF 2.1)				Enquête du FIDA sur les CI	À mi-parcours, Achèvement	UGP et FIDA	4. Poursuite des migrations des jeunes.
	Ménages (%)	0	30 %	80 %				
	Ménages (Nombre)	0	1650	4400				
	Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet (SF.2.2)				Enquête du FIDA sur les CI	À mi-parcours, Achèvement	UGP et FIDA	
	Ménages (Nombre)	0	50	550				
	Ménages (%)	0	2.5	25				
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	200	2200				

<sup>6</sup> Base de calcul : 80% des 3050 producteurs (SC1.1 et SC1.2). Les investissements pour les jeunes ne sont pas uniquement axés sur la production agricole, mais aussi sur les métiers connexes.

	<b>Nom</b>	<b>Référence<sup>1</sup></b>	<b>A mi-parcours</b>	<b>Final</b>	<b>Source</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsabilité</b>	
<b>Résultat 1 :</b> L'agriculture familiale locale est mieux organisée, inclusive, résiliente et durable, productrice d'aliments diversifiés, sains et nutritifs	% ménages producteurs déclarant avoir adopté des intrants, des technologies ou des pratiques nouvelles ou améliorées <sup>7</sup> (IC 1.2.2)					Enquête du FIDA sur les CI	Référence, à mi-parcours, Achèvement	UGP et FIDA
	Ménages (%)	0	30 %	50%				
	Ménages (Nombre)	0	1650	2750				
	% de producteurs faisant état d'une augmentation d'au moins 15% du volume de produits agricoles frais commercialisées sur les marchés locaux <sup>8</sup>					Enquête S&E, Enquête du FIDA sur les CI	Annuel, à mi-parcours, Achèvement	UGP
	Ménages (%)	0	10%	+40%				
	Ménages (Nombre)	0	550	2440				
	Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP CI 1.2.9)					Enquête du FIDA sur les CI	Référence, à mi-parcours, Achèvement	UGP, FIDA
	Ménages dirigés par une femme	0	440	1100				
	Ménages (nombre)	0	1100	2750				
	Ménages (%)	0	20	50				
	Membres de ménages	0	4400	11000				
<b>Produit 1.1 :</b> Accès amélioré à une irrigation efficiente, à des sols et paysages protégés/restaurés et au foncier	# ha de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (IC 1.1.2 : RMF 11)	0	200	200	S&E	Annuel	UGP	
	# ha de terres agricoles sous techniques de protection et de restauration des sols et paysages <sup>9</sup> (FA/GEF)	0	627	627	S&E	Annuel	UGP	
	#de groupements appuyés pour gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat (CI 3.1.1)	0	30	70	S&E	Annuel	UGP	

<sup>7</sup> Base de calcul : 80% des 3050 producteurs + 50% des 650 bénéficiaires d'appuis ciblés (SC1.3).

<sup>8</sup> Base de calcul : 80% des 3050 producteurs (SC1.1 et SC1.2). Les investissements pour les jeunes ne sont pas uniquement axés sur la production agricole, mais aussi sur les métiers connexes.

<sup>9</sup> Base de calcul : 77 ha aménagement CES/DRS sur FA + 550 ha de restauration des forêts/agroforesterie sur GEF

	<b>Nom</b>	<b>Référence<sup>1</sup></b>	<b>A mi-parcours</b>	<b>Final</b>	<b>Source</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsabilité</b>				
<b>Produit 1.2 : Systèmes améliorés de production agricole durable et de commercialisation pour une alimentation locale</b>	Tailles des groupes	0	420	2450	S&E	Annuel	UGP				
	Hommes	0	180	1050							
	Femmes	0	240	1400							
	Jeunes	0	180	1050							
	# bénéficiaires ayant un meilleur accès sécurisé à la terre (IB 1.1.1)	0	30	70							
	Femmes (70%) (Nombre)	0	20	50							
	Jeunes (30%) (Nombre)	0	10	20							
	# Producteurs ruraux ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques <sup>10</sup> (IC 1.1.3) (inclus micro-irrigation et service infos météo)										
	Producteurs (Nombre)	0	1600	4000	S&E	Annuel	UGP				
	Hommes (70 %) (Nombre)	0	1120	2800							
	Femmes (30 %) (Nombre)	0	700	1200							
	Jeunes (15%) <sup>11</sup> (Nombre)	0	115	460							
	# de personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production améliorées (CGR 11, IC 1.1.4)										
	Producteurs (Nombre)	0	1220	3050							
	Hommes (70 %) (Nombre)	0	854	2135							
	Femmes (30 %) (Nombre)	0	366	915							
	Jeunes (15%) (Nombre)	0	184	460	S&E	Annuel	UGP				
	IB 2.1.3: # Organisations de producteurs ruraux <sup>12</sup> ayant bénéficié d'un appui										
	Organisations de producteurs (Nombre)	0	30	70							
	Membres des OP (Nombre)	0	1050	2450							

<sup>10</sup> Base de calcul : 3050 producteurs (2450 producteurs appuyés via les OP, 600 hors-OP) + 880 utilisateurs ayant accès au service infos météo. Les 600 producteurs bénéficiaires de l'irrigation et 1200 bénéficiaires des aménagements de restauration sont déjà inclus dans les 3050.

<sup>11</sup> Base de calcul : 15% des 3050 producteurs (SC1.1 et SC1.2)

<sup>12</sup> La notion d'organisations de producteurs couvre ici les associations, coopératives, ainsi que les faitières.

	<b>Nom</b>	<b>Référence<sup>1</sup></b>	<b>A mi-parcours</b>	<b>Final</b>	<b>Source</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsabilité</b>				
<b>Produit 1.3 : Capacités renforcées dans la prise de décisions sur l'alimentation pour une meilleure nutrition</b>	Hommes (70 %) (Nombre)	0	730	1720	S&E	Annuel	UGP				
	Femmes (30 %) (Nombre)	0	320	730							
	Jeunes (15%) (Nombre)	0	160	370							
	# producteurs ayant bénéficié d'un appui pour améliorer leur accès aux marchés, inclus service infos prix										
	Producteurs (Nombre)	0	1600	4000							
	Hommes (70 %) (Nombre)	0	1120	2800							
	Femmes (30 %) (Nombre)	0	480	1200							
	Jeunes (15%) (Nombre)	0	240	600							
	IC 1.1.8.a : # Ménages du groupe cible bénéficiant d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition <sup>13</sup> (RMR 11)										
	Ménages (Nombre)	0	1240	2480							
<b>Résultat 2 : Un cadre stimulant, créateur d'opportunités inclusives dans l'agriculture durable et l'économie rurale est en place</b>	Femmes (Nombre)	0	690	1380	S&E	Annuel	UGP				
	Jeunes (30%) (Nombre)	0	370	740							
	Membres du ménage (Nombre)	0	4960	9920							
	#Lois, règlements, politiques ou stratégies existants ou nouveaux proposés aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification										
	Lois, règlements, politiques ou stratégies (Nombre)	0	1	3							
	# de bénéficiaires ayant de nouveaux emplois/possibilités d'emploi (IC 2.2.1)										
	Emplois (Nombre)	0	100	200		S&E	Annuel	UGP			
	Hommes (60%) (Nombre)	0	60	120							
	Femmes (40 %) (Nombre)	0	40	80							
	Jeunes (100 %) (Nombre)	0	100	200							
<b>Produit 2.1 : Aptitudes améliorées des jeunes à</b>	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (IC 2.1.2)							S&E Annuel UGP			

<sup>13</sup> Base de calcul des appuis ciblés : 250 jardins familiaux et GALS (SC1.3) + 400 jardins familiaux (+ éduc. Nutritionnelle + transformatrices – SC1.3), + 60% des 3050 producteurs des OP : éducation nutritionnelle pour les producteurs accompagnés sous SC1.2.

	<b>Nom</b>	<b>Référence<sup>1</sup></b>	<b>A mi-parcours</b>	<b>Final</b>	<b>Source</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Responsabilité</b>	
saisir les opportunités économiques dans le secteur agricole et domaines connexes	Personnes (Nombre)	0	645	1290				
	Hommes (60%) (Nombre)	0	405	775				
	Femmes (40 %) (Nombre)	0	240	515				
	Jeunes (100 %) (Nombre)	0	645	1290				
<b>Produit 2.2</b> Capacités renforcées des principales institutions parties prenantes	# Parties prenantes bénéficiaires d'appui ciblés en matière de renforcement institutionnel				S&E	Annuel	UGP	
	Nombre institutions parties prenantes	0	3	5				
<b>Produit 2.3</b> : Politiques et stratégies sectorielles pour la transition vers une agriculture durable mises à jour	# documents stratégiques actualisés et modernisés suite au recensement agricole				S&E	Annuel	UGP	
	Documents produits et/ou études réalisées	0	2	6				

## Matrice intégrée des risques du projet

Contexte national	Substantiel	Substantiel
Engagement politique	Moyen	Moyen
<p><b>Risque :</b> Les grands axes de SIAS ont reçu l'adhésion du nouveau gouvernement et un Aide-mémoire a été signé à cet effet. Une élection présidentielle est prévue en novembre 2026, avec un nouveau gouvernement qui sera établi en début 2027. Le risque pourrait être que les grands axes du projet ne soient pas complètement alignés aux nouvelles priorités du gouvernement, mais comme le projet est aligné à l'Agenda 2030 du pays, le risque est modéré.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> Renforcer le dialogue avec le nouveau Gouvernement. La Note de Stratégie-Pays actuelle couvre la période de 2025-2026, et une extension d'un an (jusqu'en 2027) pourrait être demandée afin de disposer du temps pour l'analyse des priorités du gouvernement au cours du premier semestre, permettant ainsi l'élaboration d'une nouvelle NSP au cours du deuxième semestre de 2027.</p>		
Governance	Substantiel	Substantiel
<p><b>Risque :</b> Sao Tomé présente un score CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) relativement bas, ce qui reflète des capacités institutionnelles limitées, notamment en matière de gestion économique, de gouvernance publique et de politiques sociales. Face à l'insuffisance des ressources, le risque est que l'accompagnement de l'exécution du projet manque de personnel qualifié. Par ailleurs, la participation de la société civile dans la gouvernance du pays n'est pas encore effective. Le risque est la non-considération des besoins de la population rurale et des catégories de bénéficiaires du projet (femmes vulnérables, jeunes) dans l'accès équitable aux opportunités et aux ressources productives.</p>	Substantiel	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> Le projet investit dans un programme de renforcement des capacités des agents de l'État en valorisant les centres de formations publics et privés (CATAP, REINA, etc.). Il projete d'accompagner les organisations de producteurs dont la faitière FENAPA, à jouer pleinement leur mandat d'utilité publique, leur engagement citoyen et leur participation dans les dialogues de politique.</p>		
Macroeconomique	Substantiel	Substantiel
<p><b>Risque:</b> Structurellement dépendant des importations et des entrées de capitaux étrangers, le pays est très vulnérable aux crises qui affectent l'économie mondiale et les chaînes d'approvisionnement. Le risque est la rupture des chaînes d'approvisionnement des intrants agricoles et des matériaux pour les infrastructures, en complément de la hausse des prix. Les prévisions n'envisagent pas une baisse de l'inflation en 2026. Le risque est aussi que le budget du projet se soit pas suffisant pour financer les activités prévues. La balance commerciale du pays est chroniquement déficitaire. Le risque est que le ministère en charge de l'agriculture ne dispose pas de ressources pour fournir les services de conseil aux producteurs.</p>	Substantiel	Substantiel

<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du calendrier de mobilisation des co-financements du FIDA en début de 2028 et du FEM-9 en 2027 pour garantir la disponibilité des ressources, permettant ainsi qu'un projet de faire une meilleure planification et d'engager la restructuration le cas échéant.</li> <li>- Soutenir la production nationale afin de remplacer certaines importations alimentaires ; promouvoir la recherche et la production locale de matériels végétaux et de semences résilients ; promouvoir des ensembles techniques nécessitant le moins d'intrants importés possible (production biologique, énergie solaire, irrigation par gravité, etc.).</li> <li>- Promouvoir et renforcer l'émergence de techniciens pouvant fournir le service de conseil au sein des organisations de producteurs, en valorisant les structures locales de formation (publiques et privées) et les Champs Ecoles Paysans.</li> </ul>		
<b>Fragilité et sécurité</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> Le pays est classé par la Banque Mondiale parmi les pays fragiles en raison de la fragilité institutionnelle structurelle, le niveau de la pauvreté et la vulnérabilité du pays aux chocs socio-économiques, environnementaux et climatiques. Le risque est que les bénéficiaires et les systèmes de production promus par le projet soient impactés par la fragilité du pays face aux impacts des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement ; à l'instabilité économique et aux faiblesses de la gouvernance et des institutions.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet diffuse déjà les semences et variétés résilientes aux changements climatiques et assure l'accès des producteurs à l'eau pour l'irrigation. Le projet diffuse également des techniques agroécologiques et de production biologique pour une meilleure gestion du sol et des ressources naturelles. Ces investissements sont soutenus par la recherche et une coopération sud-sud pour le renforcement des capacités locales.</li> <li>- A travers la sous-composante 2.2, le projet continuera, en coordination avec les autres acteurs, à renforcer les capacités institutionnelles pour palier aux déficits structurels.</li> </ul>		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Alignement politique</b>		<b>Aucun risque anticipé</b>
Le projet est aligné au le plan de travail du 19e gouvernement constitutionnel (2022-2026). Les résultats du recensement agricole en cours conduiront à la mise à jour des différentes politiques sectorielles et des textes juridiques connexes. Le projet a alloué un budget pour les études supplémentaires nécessaires et pour l'élaboration/la mise à jour ou la mise en œuvre des politiques.		
<b>Développement et mise en œuvre de politique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> Les politiques sectorielles nécessitent une mise à jour dès la publication des résultats du recensement agricole en cours. Le risque est le manque de coordination entre les parties prenantes dans la conduite des études complémentaires requises, dans l'élaboration / mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et des politiques.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'appui au MADRP pour la coordination des acteurs par l'intermédiaire du groupe ACHA, pour lequel un budget a été alloué pour le fonctionnement.</li> <li>- Associer le Coordonnateur Résident du SNU à une meilleure coordination des agences des Nations Unies et renforcer le dialogue bilatéral avec les principaux partenaires afin d'harmoniser les approches et d'assurer la complémentarité.</li> </ul>		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementale et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<b>Risque :</b> La vulnérabilité du pays aux conditions environnementales étant élevée, le risque est l'aggravation de la dégradation limitant ainsi l'accès aux ressources productives, et/ou de l'érosion des sols, limitant l'accès à la terre pour les producteurs et les jeunes.	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation :</b> Les financements du FEM et du Fonds d'Adaptation prévoient le renforcement de la résilience des producteurs et des systèmes de production aux conditions environnementales, à travers l'agriculture durable, l'agroécologie et l'agroforesterie. Le projet renforcera les systèmes de gestion et de conservation des sols et assurera également un meilleur accès des producteurs à l'eau pour l'irrigation avec un mécanisme innovant de gestion (promotion des associations de gestion de l'eau et paiement de redevances pour assurer la maintenance des infrastructures).		
<b>Risque :</b> L'augmentation des températures extrêmes réduit la durée moyenne des périodes de croissance végétative, la fertilité des sols et la biodiversité dans la zone du projet. L'aggravation des catastrophes climatiques accentue les tensions socio-économiques. La dégradation des habitats due à la déforestation et aux modes de subsistance non durables basés sur l'exploitation des ressources.	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation :</b> - Élaborer et mettre à jour annuellement un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC), un mécanisme de règlement des plaintes et un plan d'engagement des parties prenantes. - Promouvoir des pratiques agricoles maximisant les externalités environnementales positives, notamment des pratiques agricoles et des infrastructures résilientes au climat (systèmes d'irrigation, entrepôts et unités de commercialisation). - Renforcer les capacités locales afin de réduire l'utilisation d engrais chimiques et promouvoir l'agriculture biologique.		
<b>Vulnérabilité du projet aux impacts du changement climatique</b>	Moyen	Moyen
<b>Risque :</b> Face à la vulnérabilité du pays, le projet est aussi vulnérable aux effets des changements climatiques. Le risque est que les irrégularités des précipitations et l'allongement des saisons sèches affectent les systèmes de production, impactant la durabilité des systèmes alimentaires.  Les infrastructures risquent d'être endommagées par les aléas climatiques, privant ainsi les producteurs des services attendus dans les chaînes de valeur (irrigation, stockage, transformation, etc.)	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le projet diffusera des semences et des variétés (locales de préférence, identifiées à travers la recherche) résilientes aux changements climatiques et des techniques agricoles appropriées (intensification durable et la diversification des systèmes de culture grâce à la rotation des cultures, aux cultures intercalaires et à l'agroforesterie). Les études relatives aux PESEC seront approfondies au démarrage du projet et le Plan de gestion environnementale et sociale et climatique (PGESC) sera établi, budgétisé et exécuté et mis à jour annuellement.		
<b>Portée du projet</b>	Faible	Faible
<b>Pertinence du projet</b>	Faible	Faible
<b>Risque :</b> Le risque de non-pertinence stratégique du projet est très faible. Le projet est aligné aux priorités du gouvernement : Agenda 2030 et plan d'action du gouvernement (2022-2026). Il est aussi aligné au cadre stratégique du FIDA (2025-2030), à celui pour les Petits États Insulaires en Développement (2022-2027), à la Note de Stratégie Pays (2025-2026) et répond aux objectifs du cadre de coopérations des NU à STP (2023-2037).	Faible	Faible

<b>Mesures d'atténuation :</b> Renforcer la pertinence stratégique du projet à travers plus d'engagement dans le dialogue de politique. Les expériences et les enseignements tirés des investissements du FIDA à STP seront valorisés dans l'élaboration et/ou la mise à jour de cadre politique et stratégique au niveau sectoriel. La participation des bénéficiaires dans l'évaluation du projet permettra également de renforcer la pertinence du projet dans la réponse aux besoins des producteurs, des jeunes et des femmes ruraux.		
<b>Solidité technique</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> Face à l'ampleur des besoins au pays, le risque est que le projet soit complexe et trop ambitieux alors que les ressources financières et les capacités nationales sont très limitées.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> La formulation du projet tient compte des enseignements tirés des investissements du FIDA au pays au cours des deux dernières décennies, incluant ceux de COMPRAN en cours d'exécution. Les grands axes du projet seront ainsi très réalistes et leur mise en oeuvre sera simplifiée (bien que des innovations ont été introduites) en tenant compte des capacités limitées au niveau national.		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
Modalités de mise en oeuvre	Substantiel	Substantiel
<b>Risque :</b> Compte tenu de l'insularité et la petite taille du pays, les capacités nationales sont limitées. Le risque est de ne pas disposer de personnel qualifié pour l'exécution du projet, et de devoir allouer un budget plus conséquent pour leur formation (alors que le budget du projet est limité). Le risque est aussi de perdre le personnel qualifié / formé à cause des avantages et rémunérations plus compétitifs dans d'autres projets/secteurs. Il y a également un risque de ne pas disposer de personnel qualifié au niveau des partenaires de mise en oeuvre.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le calendrier de démarrage du projet qui coïncide avec la période de clôture de COMPRAN facilitera le transfert du personnel qualifié de COMPRAN vers SIAS, bien que le recrutement sera compétitif. Le projet a fait un grand effort d'aligner la grille salariale à celle appliquée par deux projets de la BAfD et qui ont les mêmes modalités de mise en oeuvre. Afin de limiter les coûts récurrents à un seuil acceptable, les personnels techniques seront pris en charge dans les budgets des composantes techniques, avec une rémunération plus compétitive que celle appliquée par COMPRAN. Un budget est alloué pour le renforcement des capacités du personnel tout en privilégiant les formations payées/organisées par le FIDA (échanges régionaux, coopération sud sud, PRIME, BUILDPROC). Par ailleurs, en tirant des leçons de COMPRAN, face aux capacités limitées des agents de l'État et des partenaires de mise en oeuvre, il est essentiel de disposer de personnes ressources au sein du projet. Ainsi un pool d'une dizaine de techniciens est prévu pour l'exécution et le suivi des activités sur le terrain.		
<b>Modalités de Suivi-évaluation</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> Le système de suivi-évaluation au sein de COMPRAN est fonctionnel et pourra facilement être transposé au projet SIAS. Le personnel suit des formations continues en suivi-évaluation. Le risque de dysfonctionnement du système de suivi-évaluation (SSE) est faible. Par contre, face aux capacités limitées le risque de l'intégration efficace et effective du SSE du projet dans les activités des agents publics, des partenaires et des organisations des producteurs est modérée.	Moyen	Moyen

<b>Mesures d'atténuation :</b> Le projet a prévu un renforcement le SSE de la direction de l'étude et de la planification (DEP) du MAPDR à travers un appui matériel et l'utilisation du logiciel la RUCHE. Le programme de renforcement institutionnel et organisation des OP prévoit également une formation sur le SSE du projet. Le manuel d'exécution du projet élaboré au cours de la formulation présente déjà plusieurs outils pour faciliter la mise en place et l'exécution du SSE à tous les niveaux. Le manuel de SE sera élaboré dès le démarrage du projet et le personnel et les partenaires recevront une formation dédiée.		
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Élevé</b>	<b>Élevé</b>
Organisation du projet et personnel	Élevé	Elevé
<b>Risque :</b> Manque de personnel expérimenté en gestion de projets multi-bailleurs. Forte concurrence pour retenir les talents.	Élevé	Élevé
<b>Mesures d'atténuation :</b> Recrutement d'un RAF et de comptables expérimentés, avec des TDR clairs et validés par le FIDA. Plan de formation continue. Politique salariale attractive.		
<b>Budget</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> Risque de non-mobilisation des fonds de contrepartie (Gouvernement, bénéficiaires). Dépassements budgétaires dus à l'inflation. Difficulté à estimer les coûts dans un contexte volatile.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> PTBA réalistes basés sur les capacités d'absorption. Suivi budgétaire trimestriel strict. Obtention d'engagements formels pour la contrepartie. Inclusion de provisions pour imprévus.		
<b>Flux des fonds et procédures de décaissement des projets</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> Retards dans les décaissements dus à la complexité des procédures ou à la faible qualité des rapports. Risque de mauvaise gestion des comptes.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> Utilisation du portail client du FIDA (ICP). Formation du personnel de la CAF aux procédures de décaissement. Compte Désigné unique pour simplifier la gestion. Prévisions de trésorerie trimestrielles.		
<b>Contrôle interne</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> Dispositif de contrôle interne à renforcer. Séparation des tâches difficile dans une petite équipe. Risque de non-respect des procédures.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> Manuel de procédures détaillé et disséminé. Séparation claire des fonctions au sein de l'UGP (autorisation, paiement, enregistrement). Supervision rapprochée par le RAF. Audit externe annuel.		
<b>Comptabilité et informations financières</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> Logiciel comptable existant potentiellement inadapté au suivi multi-bailleurs. Retards dans l'enregistrement comptable.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> Acquisition et paramétrage d'un logiciel comptable performant (prévu dans les activités FIPS). Formation du personnel à son utilisation. Clôture mensuelle des comptes.		
<b>Audit externe du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> Retards dans la soumission des rapports d'audit. Qualité des audits parfois insuffisante. Faible suivi des recommandations.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> Recrutement compétitif d'un cabinet d'audit de renommée internationale. TdR conformes aux standards FIDA. Le Comité de Pilotage et le FIDA assureront le suivi des recommandations.		
<b>Passation des marchés publics</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Cadre juridique, réglementaire et politique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>

<b>Risque :</b> Il existe une Loi portant code de marchés publics et délégations de service public et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre autres du Décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc. Ces réglementations sont dépassées par rapport aux exigences du FIDA (PESEC, etc.).	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le projet respectera les obligations des "directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA et les modèles standards des documents de passation de marchés du FIDA, accessibles sur son site web. Il utilisera et mettra à jour (au besoin) le Manuel des procédures en passation des marchés élaboré dans le cadre de mission de conception.  Le projet assurera qu'à son niveau, le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématique des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés). En collaboration avec les autres bailleurs (ou le groupe ACHA), le projet initiera le dialogue pour une mise à jour des réglementations de la passation de marchés publics.		
<b>Responsabilité, intégrité et transparence du système des marchés publics</b>	Substantiel	Substantiel
<b>Risque :</b> Le risque est l'absence d'études approfondies sur les risques sectoriels liés aux marchés publics (infrastructure, santé, éducation, etc.). Par exemple, en 2014, le gouvernement a choisi de contourner les procédures nationales de passation des marchés pour exécuter le "Programme d'Urgence de Développement Communautaire" (PUDC) via le PNUD, sans qu'aucune étude préalable ne vienne étayer cette décision. En effet, Bien que des réformes aient été engagées pour favoriser la participation des PME, elles ne compensent pas l'absence de gestion des risques sectoriels. Il y a un risque de mauvaise utilisation des ressources, d'inefficacité, de corruption et de perte de confiance des institutions nationales. Ainsi, les vrais défis dans la gestion des contrats des prestataires ne sont pas identifiés à l'avance et ne sont pas convenablement adressés.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le projet devrait inciter l'ARMP à élaborer et publier des directives qui serviraient de guides de procédure pour la prise en compte des aspects de durabilité dans les contrats.  Le projet assurera une très bonne planification des marchés, et ceux qui font la revue (FIDA par exemple) devront effectuer un examen minutieux du plan de passation des marchés pour garantir des délais réalistes et un suivi régulier de sa mise en œuvre.		
<b>Capacités dans les marchés publics</b>	Élevé	Élevé
<b>Risque :</b> Bien que le cadre juridique sépare les fonctions de régulation et de contrôle, au niveau national il y a un risque de conflit d'intérêts potentiel en raison du rôle du Comité de règlement des différends (CRD) au sein de l'ARMP. Face à l'insularité et la petite taille du projet, le risque est de ne pas disposer de personnel qualifié pour diriger les opérations de passation de marchés.	Élevé	Élevé
<b>Mesures d'atténuation :</b> - Continuer à renforcer les capacités du RPM de COMPRAN pour que SIAS puisse disposer de candidats qualifiés au moment du recrutement. - Prévoir un budget annuel pour renforcer les capacités du personnel (ponctuel ou continu comme BUILDPROC), une grille salariale compétitive pour motiver et retenir le personnel qualifié, ainsi qu'un budget pour une assistance technique en présentiel ou à distance selon les besoins. - Réaliser des audits périodiques des performances du système de passation de marchés.		
<b>Processus de passation des marchés publics</b>	Substantiel	Substantiel

<b>Risque :</b> La loi sur les marchés publics (code des marchés publics et délégations de service public) et les textes réglementaires sont dépassés par rapport aux exigences du FIDA (comme le SECAP). Il y a un risque de blocage ou de non-conformité des procédures qui pourrait allonger le processus. Le niveau de perception de la corruption est élevé en raison de l'intervention encore limitée des différentes institutions chargées de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption, ce qui entraîne une augmentation des pratiques non conformes. Il y a un risque de multiplication des contrats par entente directe non justifiée - surtout que les prestataires et les soumissionnaires ne sont pas nombreux dans ce petit pays.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> - Au niveau des projets, il est essentiel d'utiliser les instruments du FIDA, notamment la politique de lutte contre la corruption. - Il est également essentiel de mener des campagnes de sensibilisation et de formation sur la politique de prévention de la fraude et de la corruption du FIDA. Ces activités devraient cibler toutes les personnes impliquées dans la gestion du projet, y compris l'équipe du projet, l'administration, les partenaires et les contractants. - En outre, des clauses spécifiques concernant les manquements à l'éthique doivent être incluses dans les contrats du personnel des projets. Il est également nécessaire de veiller à ce que tous les documents utilisés pour la passation des marchés comportent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et ses opérations. - Le FIDA mettra en place un mécanisme de suivi indépendant pour les marchés liés au projet à travers les missions d'appui et de supervision. - Le contrôle citoyen que le projet prévoit avec les OP mitigera ces risques dans le moyen terme.		
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	Substantiel	Substantiel
<b>Conservation de la biodiversité</b>	Moyen	Moyen
<b>Risque :</b> Les éventuels impacts du projet sur la biodiversité pourraient être une dégradation due à des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement (utilisation excessive de pesticides chimiques, fertilisation chimique, érosion, etc.). La recherche de variétés résilientes pourrait introduire accidentellement d'espèces envahissantes.	Moyen	Moyen
<b>Mesures d'atténuation :</b> Le projet fera la promotion de l'agriculture durable, respectueuse de l'environnement (agro-écologie par exemple), 100% biologique et diffusera des bio-intrants. Ces techniques seront diffusées dans les Champs écoles paysans, où les techniciens des OP ont été formés pour devenir des producteurs relais afin de perpétuer les connaissances et savoirs, au-delà de la vie du projet. Le projet travaillera également sur la réglementation de l'utilisation, le cas échéant, des produits chimiques dans la production agricole et de conservation de produits agricoles. L'introduction accidentelle d'espèces envahissantes sera vite contrôlée au niveau du site d'expérimentation BECAF.		
<b>Efficacité des ressources et prévention de la pollution</b>	Moyen	Moyen
<b>Risque :</b> Effets négatifs et souvent irréversibles des pratiques agricoles sur la pollution des sols et de l'air, tels que la dégradation des terres, la pollution de l'environnement et la conversion des forêts à des usages non forestiers.	Moyen	Moyen

<b>Mesures d'atténuation:</b> Les activités du projet (et les installations associées) doivent être situées dans des zones agricoles existantes à faible sensibilité environnementale et/ou sociale. Par ailleurs, le projet envisage de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des techniques de plus en plus compatibles avec les spécifications de l'agriculture biologique (variétés de semences améliorées).</li> <li>- Sensibiliser les agriculteurs par le biais de formations sur l'utilisation des engrains et des pesticides et sur la valorisation (agricole, énergétique, etc.) des déchets.</li> <li>- Approche intégrée de la gestion des ressources en eau.</li> <li>- Promouvoir les activités forestières - prévues sur les fonds FEM - (agroforesterie, haies et bandes de biodiversité, culture en terrasses, interaction entre les cultures et l'élevage sur des sites spécifiques, diversification et redensification des espèces forestières, etc.) afin d'assurer des moyens de subsistance à long terme pour les communautés.</li> <li>- Promouvoir des pratiques agricoles visant à réduire l'érosion des sols et la perte de nutriments, telles que la conservation des résidus, les cultures intercalaires, la rotation des cultures et les cultures fertilisantes, les cultures de couverture et la réduction du travail du sol (ou l'absence de labour).</li> <li>- Élaborer des plans de gestion environnementale et sociale dans les périmètres irrigués, les zones de stockage et les marchés.</li> <li>- Créer un comité de maintenance pour les infrastructures en service.</li> <li>- Former les producteurs à l'utilisation des produits agrochimiques, promouvoir les engrains organiques et mettre en œuvre des mesures d'atténuation et de protection de l'environnement (PGESC).</li> </ul>		
<b>Heritage culturel</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> Compte tenu de la petite taille du pays et de la proximité des terres agricoles aux zones protégées, il y a un risque de conflit potentiel entre le groupe cible, la faune et la flore, telles que les espèces d'oiseaux migrateurs dans le site RAMSAR et les espèces menacées.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> L'équipe du projet veillera à ce que les activités n'interfèrent pas avec le parc national de Sao Tomé, le parc national de Príncipe, les réserves mondiales de biosphère de l'UNESCO et les aires protégées ; et surveillera l'exécution les mesures d'atténuation prévues dans le PESEC et le PGESC.		
<b>Populations autochtones</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> Aucun risque n'est identifié en ce qui concerne les peuples autochtones, car aucun n'a été identifié dans les 69 communautés / localités d'intervention du projet.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> Aucune mesure prévue		
<b>Travail et conditions de travail</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b> Les risques ci-après pourront encourir pendant la mise en oeuvre du projet <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de pratiques abusives en matière de travail, de cas de violence basée sur les genres, de conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement par des organisations agricoles (travailleurs agricoles), des tiers et les principaux fournisseurs.</li> <li>- Exposition des agriculteurs et autres travailleurs agricoles à des risques professionnels et à des risques pour la sécurité lors de la réhabilitation ou de l'extension des infrastructures rurales.</li> <li>- Risque d'exclusion des jeunes et des femmes des possibilités d'emploi.</li> <li>- Risque d'augmentation de la charge de travail et du temps de travail des femmes, risque d'inégalité entre les sexes dans l'accès aux ressources et la participation à la prise de décision.</li> <li>- Risque de travail des enfants par des tiers et les principaux fournisseurs, et exposition des enfants à des travaux dangereux dans le cadre de l'agriculture familiale.</li> </ul>	Moyen	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation :</b> La stratégie genre qui sera élaborera adressera les risques de discrimination par rapport aux genres. Le ciblage des bénéficiaires inclura au moins 40% de femmes dont une partie recevra des appuis spécifiques suivant leur catégorie socio-économique. Le projet organisera des formations des femmes et des jeunes vulnérables sur les violences basées sur les genres (sous-composante 1.3), et les droits au travail.</p> <p>La formation de l'équipe du projet et du personnel de ses partenaires sur le harcèlement et l'abus sexuel aura lieu au moment du démarrage du projet, avec un recyclage annuel pendant les missions de supervision.</p> <p>Le projet veillera au respect des clauses spécifiques du FIDA (harcèlement, abus sexuel, travail des enfants, etc.) et incitera les bénéficiaires des services des prestataires à valoriser les outils disponibles (comme le mécanisme de gestion des plaintes). Un responsable des thématiques transversales fera le suivi du respect de ces clauses.</p> <p>Par ailleurs, le projet intégrera une formation sur le développement personnel aux jeunes (30% des bénéficiaires) pour qu'ils puissent saisir les opportunités économiques, et dépasser les éventuelles inégalités dont ils sont victimes au sein de la société. Certains vont recevoir des appuis plus conséquents en entrepreneuriat.</p>		
<b>Santé et sécurité de la communauté</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b> Les risques sur la santé des communautés sont modérés. Ils se résument comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risque de propagation de maladies à partir des systèmes d'irrigation</li> <li>- risque d'intoxication due à l'utilisation de produits agrochimiques sur les cultures, à une mauvaise manipulation pendant le transport, le stockage ou la réutilisation des emballages.</li> <li>- risque d'intoxication également due à l'utilisation illégale de pesticides hautement toxiques, au manque de sensibilisation et de formation aux dangers des pesticides, à la pulvérisation dans des conditions défavorables, au ruissellement des parcelles cultivées traitées vers les rivières voisines ou au déversement de conteneurs de pesticides sur les routes.</li> </ul> <p>Au niveau de la sécurité des communautés, le risque de conflit pourrait avoir lieu dans les appuis entre nouveaux bénéficiaires et les producteurs ayant déjà reçu les appuis de COMPRAN et qui vont encore recevoir des appuis pour renforcer leur résilience.</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b> L'étude de faisabilité menée actuellement ( sur financement de COMPRAN) permettra de mieux cerner les risque de propagation de maladies à partir des systèmes d'irrigation. Cette étude déterminera les mesures à prendre le cas échéant.</p> <p>Le projet fait la promotion de techniques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, l'agroécologie, l'agriculture durable et 100% biologique pour éviter ou au moins limiter au minimum l'utilisation de produits chimiques. Le cas échéant, la formation des producteurs inclura la manipulation, l'utilisation et la conservation d'intrants chimiques. Le projet a également prévu de soutenir le développement de cadre réglementaire sur l'utilisation de produits chimiques. Le programme d'éducation nutritionnelle renforcera la prise de conscience sur les dangers des intrants chimiques et fera la promotion de la consommation de produits frais, biologiques et nutritifs sur le marché.</p> <p>Pour la sécurité au sein des communautés, le projet a déjà prévu des réunions communautaires d'échange et d'identification des bénéficiaires dès le démarrage des activités. Ces réunions seront renforcées par l'approche de visualisation collective pour motiver l'engagement de chaque membre de la communauté à lier les appuis de SIAS à leur projet personnel ou collectif de développement. Les relais communautaires et les techniciens du projet assureront une sérénité au sein des communautés à travers le dialogue permanent avec les autorités et les bénéficiaires.</p>		
<b>Réinstallation et réintégration économique des populations</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>

<b>Risque</b> : Le projet ambitionne d'améliorer l'accès des jeunes et des femmes au foncier, à travers leur allocation de terres abandonnées, identifiées de manière participative. Le risque de perte volontaire de terres, de biens ou d'actifs est faible. Cependant, l'installation des nouveaux producteurs sur ces terres (de manière collective ou individuelle) pourrait avoir des répercussions négatives sur la dynamique au sein de la population locale et l'appui du projet pourrait motiver les anciens utilisateurs à reprendre leur bien.	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation</b> : Le projet misera sur une approche participative et communautaire, encadrée par la direction foncière dans l'identification des terres abandonnées. Le choix des bénéficiaires et l'affectation des terres fera également l'objet de processus concerté et accepté par les communautés. Différentes formes d'usage pourront être optées à l'issu de ces concertations selon le cas. Le projet encouragera la formalisation des titres fonciers (collectifs ou individuels) et encadrera les autres formes d'utilisation (contrat de location par exemple).		
<b>Intermédiaires financiers et investissements directs</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque</b> : Le projet ne travaillera pas avec des intermédiaires financiers. Aucun risque n'a été identifié	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation</b> : Le manuel de procédures administrative, financière et comptable du projet sera renforcé par des clauses spécifiques en termes de gestion des partenaires recevant des investissements directs - le cas échéant.		
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aux risques climatiques</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque</b> : En tant que pays insulaire, le risque de vulnérabilité des populations et des écosystèmes ciblés aux fluctuations et aux aléas climatiques est substantiel. Les risques identifiés sont : chaleur extrême, inondations et érosions côtières, érosion des sols et feux de brousse.	Substantiel	Substantiel

<b>Mesures d'atténuation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affiner les analyses des risques climatiques par l'utilisation des cartes zonales à risques en lien avec CONPREC et la DGAAC dans le cadre des études techniques des aménagements</li> <li>- Réalisation des aménagements hydro-agricoles avec des normes environnementales (systèmes irrigation, etc.)</li> <li>- Renforcement de capacités sur les cultures intercalaires, les haies vives, les bandes de biodiversité, etc., les techniques de conservation des eaux et des sols (CES/DRS).</li> <li>- Adoption de variétés de cultures qui sont tolérantes à la chaleur, à la sécheresse, et aux maladies, y compris les variétés à haute valeur nutritionnelle.</li> <li>- Collaborer avec CONPREC pour la diffusion des données climatiques aux producteurs (surveillance et prévention).</li> <li>- Formation sur la lutte contre l'érosion</li> <li>- Adoption de variétés de cultures qui sont tolérantes au sel et aux malades, y compris les variétés à haute valeur nutritionnelle</li> <li>- Associer des systèmes d'irrigation et de gestion appropriées des zones humides (création de canaux de drainage, construction de digues, création de haies végétales, restauration de nouvelles zones humides et des zones tampons naturelles) aux aménagements</li> <li>- Pratique minimum de labour et amendements organiques intensifs des sols</li> <li>- Gestion des eaux de ruissellement</li> <li>- Aménagement des ouvrages de drainages des eaux de ruissellement (digues, bassins de rétention, canaux, etc.)</li> <li>- Réalisation d'aménagements agro-forestières pour la prévention et l'atténuation</li> <li>- Sélection de cultures résistantes à la chaleur et aux feux de brousse ;</li> <li>- Surveillance et alertes précoces ;</li> <li>- Mise en place des pare-feux et murailles vertes ;</li> <li>- Sensibilisation des communautés sur les feux de brousse (prévention, alerte et interventions)</li> </ul> <p>Le projet diffusera des techniques de production, des semences et variétés résilientes aux effets des changements climatiques. La collaboration avec le centre de recherche CIAT (et le site d'expérimentation BECAF) sera renforcée, avec un budget dédié et une collaboration négociée avec les EMBRAPA au Brésil. Le projet assurera l'accès des producteurs à l'eau (aménagement hydro-agricole) et aux bio-intrants. Il offrira également des opportunités économiques aux producteurs pour qu'ils puissent améliorer leur résilience aux changements climatiques. Le projet adoptera une stratégie visant à intégrer les questions environnementales, sociales et climatiques au cœur de ses activités, de celles des organisations de producteurs et des partenaires.</p>		
<b>Parties prenantes</b>	Faible	Faible
<b>Coordination et participation des parties prenantes</b>	Faible	Faible
<b>Risque :</b> Faible représentation des groupes cibles (petits producteurs, femmes et jeunes) dans la planification, la prise de décision et la gestion des infrastructures et des équipements. Compte tenu de la taille du pays, le nombre de prestataires de services et d'acteurs est limité, tout comme le nombre d'agents des institutions publiques. Il existe un risque que les parties prenantes ne soient pas toujours disponibles pour soutenir le projet, capitaliser sur l'expérience acquise et pérenniser les acquis. L'autre risque concerne la capacité du projet à gérer efficacement ses partenaires.	Faible	Faible

<b>Mesures d'atténuation :</b> - Veiller à l'implication et à la participation de toutes les parties prenantes dès la phase de planification du projet. - Assurer une coordination et une gestion efficaces des partenaires. - Veiller à la mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des infrastructures et des équipements dans les zones d'intervention et pour les infrastructures - Mettre en place un mécanisme de gestion des retours d'information et des plaintes		
<b>Griefs des parties prenantes</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque</b> : Face aux capacités limitées au pays (équipe du projet et prestataire), il y a un risque que le mécanisme de traitement des plaintes ne soit pas effectivement opérationnalisé, en raison de l'absence d'un cadre officiel de règlement des plaintes. Les plaintes des producteurs concernant un soutien technique spécifique peuvent ne pas être pris en compte par les prestataires. Ceci risque d'entraîner des conflits latents et un manque de transparence dans le partenariat. Face à l'ampleur des défis aux pays, il y a un risque que les bénéficiaires expriment des plaintes liées à des facteurs externes et qui ne relèvent pas du cadre du projet, mais pouvant avoir une incidence sur les résultats du projet (par exemple, certains besoins sociaux et sanitaires).	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation</b> : Le projet maintiendra une gestion solide des connaissances, une diffusion efficace de l'information et un engagement communautaire fort. Il élaborera un cadre clair pour le traitement des plaintes, le règlement des plaintes et la résolution des litiges pour toutes les parties prenantes (mécanisme de règlement des plaintes). Affinera le plan d'engagement des parties prenantes (SEP) développé pendant la formulation, pour qu'il soit encore plus clair et simple et qu'il inclut la gestion des plaintes/conflits). Le projet assurera une transparence dans la passation de marchés et la gestion des contrats, en publiant les informations pertinentes sur les contrats et les paiements et en fournissant régulièrement des informations sur l'avancement du projet aux parties prenantes concernées.		